



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

Enquête nationale 2007-2008



› La situation du petit gibier sédentaire de plaine en France

p. 14



› Le point sur la limitation des espèces régulables

p. 39





La situation du petit gibier sédentaire de plaine en France

Bilan des réponses à l'enquête nationale 2008

ELISABETH BRO¹,
AUORE CROSNIER¹,
FRÉDÉRIC DEJ²,
FLORENCE DEPASSE¹,
PHILIPPE LANDRY³,
FRANÇOIS REITZ¹

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Saint-Benoist, Auffargis.

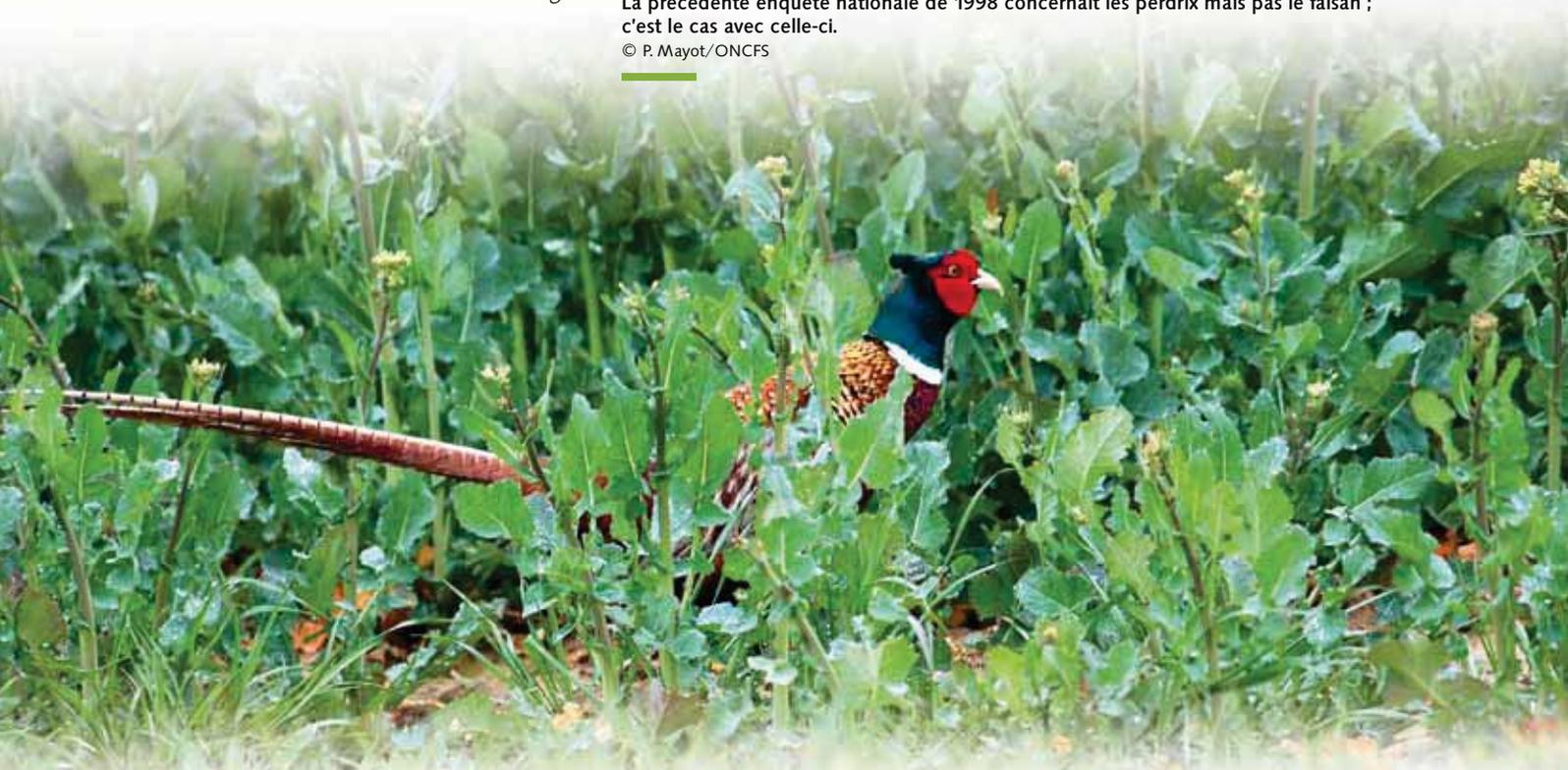
² ONCFS, Direction des Systèmes d'Information – Birieux.

³ ONCFS, Direction des Études et de la Recherche – Saint-Benoist, Auffargis.

Une enquête a été menée à l'échelle nationale en 2008 auprès des services techniques des fédérations départementales des chasseurs et des services départementaux de l'ONCFS, afin de mieux connaître le statut de cinq espèces de petits gibiers sédentaires de plaine : la perdrix grise, la perdrix rouge, le faisan commun, le lièvre d'Europe et le lapin de garenne. Pour pouvoir juger des résultats par espèce présentés dans ce dossier, un bilan du taux de participation ainsi qu'un audit des données transmises par les sondés ont été réalisés.

La précédente enquête nationale de 1998 concernait les perdrix mais pas le faisan ; c'est le cas avec celle-ci.

© P. Mayot/ONCFS



Le statut des populations de petit gibier sédentaire à l'échelle de la France entière reste mal connu (cf. FNC-ONCFS, 2008). Les données nationales les plus récentes disponibles à ce jour sont, d'une part, celles de l'enquête sur les prélèvements par la chasse à tir de 1998-1999 (ONCFS-UNFDC, 2000), qui est biaisée en ce qui concerne les perdrix et faisans du fait des nombreux lâchers, et d'autre part celles de l'enquête menée sur

le statut des perdrix grises et des perdrix rouges au printemps 1998 (Reitz, 2003). Certes, d'autres données plus récentes sont disponibles ; mais elles ont été recueillies à l'aide d'enquêtes semi-nationales (Mayot, 2005), régionales (Ponce-Boutin *et al.*, 2006) ou dans le cadre de suivis plus ou moins ponctuels (réseaux d'observation, études). Elles ne sont donc pas extrapolables à l'ensemble du territoire français.

Une enquête pour évaluer la situation actuelle

L'enquête menée en 2008 avait donc pour objectif d'évaluer l'état national des populations, soit par leur abondance au printemps 2008 pour les perdrix et faisans, soit par le tableau de chasse de la saison 2007-2008 pour les lagomorphes (*annexe 1*).

Les attentes étaient variables selon les espèces : s'il s'agissait de réévaluer le statut

des perdrix et d'étendre l'enquête au faisan commun, c'était davantage un essai pour ce qui concerne les lagomorphes.

L'enquête a été faite à l'échelle de la maille communale car c'est la plus adaptée, à la fois en termes de comparaison avec les enquêtes précédentes et pour dresser des bilans à différents échelons (départements, régions administratives). En outre, cela permet de croiser les données avec d'autres informations, par exemple celles du Recensement général agricole (RGA) pour les caractéristiques agricoles ou du réseau SAGIR pour les pathologies.

D'autres renseignements plus généraux sur la gestion des territoires (aménagement de l'habitat, limitation des prédateurs – **annexe 2**) ont été demandés à l'échelle départementale. En effet, la connaissance du statut des populations est d'autant plus intéressante qu'il peut être rapporté aux modes de gestion des espèces, à l'évolution de leurs habitats et, de façon plus générale, au contexte dans lequel elles vivent.

Un taux de retour mitigé

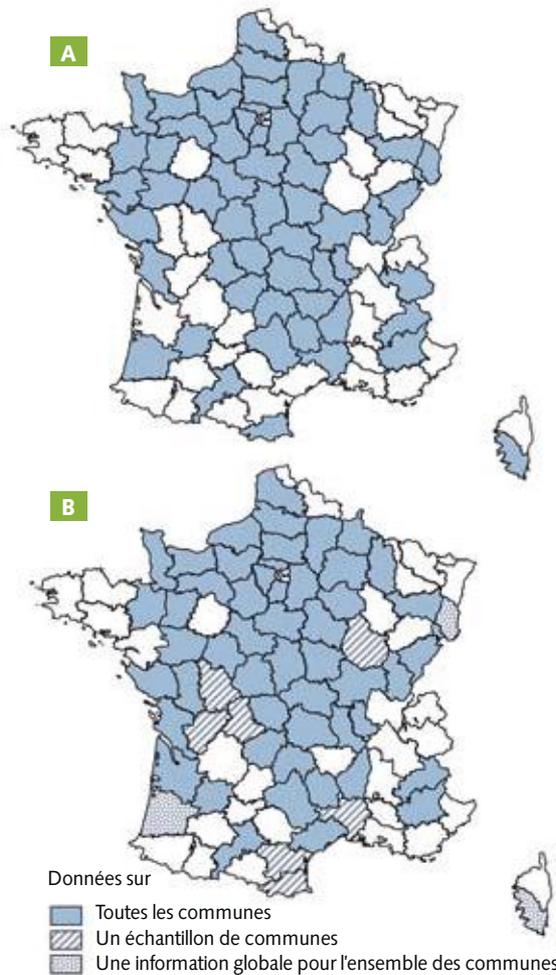
Au total, 66 départements ont renvoyé une contribution (soit 69 % des départements métropolitains) ; 88 % d'entre eux via le volet départemental (soit 58 départements – **carte 1A**) et 89 % via la totalité ou un échantillon des fiches communales (52 départements ont renvoyé la totalité des fiches communales, 7 ont fourni un échantillon de communes et 3 ont répondu sous forme d'une synthèse unique – **carte 1B**). Un total de 20 493 communes a été renseigné, soit 55 % des communes métropolitaines.

L'enquête était très ambitieuse, tant par les informations demandées que par l'échelle de recueil des données ; le taux de retour obtenu est donc un succès et témoigne globalement de l'intérêt du monde de la chasse pour le petit gibier sédentaire de plaine. Certaines régions sont néanmoins peu documentées, ce qui s'avère préjudiciable pour l'exploitation des données sur certaines espèces, comme nous le verrons.

L'état des populations de perdrix et faisans a été évalué sur la base de leur abondance constatée au printemps.

© P. Mayot/ONCFS

Cartes 1 Retour du volet départemental (A) et des fiches communales (B).



Une vérification des données préalablement aux analyses

La saisie des données a été vérifiée pour 5 % des fiches renvoyées par département, soit un total de plus de 1 000 fiches. Le taux d'erreur est en moyenne de 0,29 %, soit une erreur de saisie pour 350 questions. Les données ont été vérifiées et corrigées de façon exhaustive pour les départements qui présentaient un pourcentage d'erreur supérieur à 1 %. Au final, ce taux d'erreur est donc globalement faible et très largement acceptable. Précisons cependant qu'il a parfois été nécessaire de faire quelques hypothèses sur les informations fournies, afin de pouvoir saisir les données dans le cadre du masque de saisie (*encadré*).

Une exploitabilité variable des données

Si cette enquête a repris la structure de la précédente pour ce qui est des perdrix (cf. Reitz, 2003), tout en l'étendant au faisan, elle est nouvelle pour ce qui concerne le lapin et le lièvre, les modes de gestion cynégétique et les statistiques départementales (tableaux de chasse, aménagement de l'habitat, limitation des prédateurs). Par le biais de cette enquête, nous avons essayé de collecter des informations très précises à titre expérimental, avec l'objectif d'en faire un audit. Il s'avère que certaines questions se sont révélées complexes, du fait de l'interprétation qui a pu en être faite et de la situation du terrain (plusieurs détenteurs de droit de chasse possibles sur une même



Pour le lapin et le lièvre, la situation a été évaluée à partir des tableaux de chasse.
© M. Benmergui/ONCFS

Encadré

Quelques adaptations lors de la saisie des données

Les informations fournies dans les fiches ont dû être « traitées » dans certains cas pour pouvoir être saisies dans la base ACCESS. Voici un petit listing, non exhaustif, de ces cas de figure expliquant pourquoi il existe parfois quelques différences entre les données fournies et celles saisies. Ces cas ont été réduits au minimum ; en effet, dans les situations les plus problématiques avec une masse importante de communes concernées, nous avons contacté les référents départementaux pour préciser les informations. Pour en compléter certaines autres, nous avons également eu recours aux Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) et aux arrêtés préfectoraux concernant les modalités de chasse en 2007-2008.

- Lorsqu'une espèce était *a priori* « absente » (tableau barré et/ou avec l'indication « sans objet »), nous avons indiqué abondance = 0 et lâcher = non. Lorsque rien n'était indiqué et uniquement pour une partie des communes du département, l'information « ? » a été saisie.
- Lorsque le nombre de perdrix lâchées dans une commune a été fourni sous forme de total « grise + rouge », nous avons

soit appliqué une règle de prorata en fonction des abondances relatives fournies, soit divisé le nombre par deux (règle arbitraire mais connue).

- Lorsque les prélèvements de lièvres ont été fournis en nombre de pièces/100 hectares, nous avons calculé le tableau total en l'extrapolant à la surface totale de SAU communale avec une règle de trois.

- Lorsque, sur une même commune, nous avons eu un retour de plusieurs volets (correspondant aux différents détenteurs de droit de chasse), nous en avons fait une synthèse. Par exemple, lorsque les lâchers étaient mentionnés comme *oui* et *non*, nous avons retenu *oui* ; une abondance moyenne a été calculée ; les nombres d'individus lâchés ou prélevés par la chasse ont été sommés, etc.

- Lorsque le lapin a été noté gibier et nuisible sur une même commune, nous avons retenu gibier car le statut nuisible correspondait la plupart du temps à un classement très localisé (à proximité des emprises ferroviaires, des aéroports, des cultures sensibles et/ou à haute valeur ajoutée, des golfs, etc.).

commune). À cela, il faut ajouter la réserve liée au caractère partiel des données (50 % des communes n'ont pas été renseignées). Aussi, leur interprétation est toujours prudente, souvent délicate, parfois impossible. Nous donnons ci-après des explications pour les questions qui se révèlent être les plus problématiques.

Les modalités de gestion cynégétique

Les réponses sont relativement hétérogènes entre départements, pour plusieurs raisons.

① Les questions ont pu être interprétées en fonction du contexte départemental. Par exemple, la perdrix a été mentionnée en « ouverture anticipée » sur certaines communes d'un département non concerné par l'arrêté ministériel de 2005, parce que ces communes ouvraient plus tôt la perdrix que la « norme » dans ce département - qui est de retarder l'ouverture. Ce type de cas de figure a été corrigé lors de la saisie des données.

② Les règlements intérieurs des ACCA sont plus accessibles que ceux des sociétés. Les mesures de gestion propres des structures de chasse ont donc plus souvent été prises en compte pour les ACCA que pour les sociétés ou les privés, qui ont été généralement associé(e)s à la mention « aucune réglementation particulière » (cf. *annexe 1*), à moins de spécifications dans l'arrêté préfectoral.

③ Les cases « nombre de jours limités dans la saison » et « PMA saisonnier » ont parfois été cochées par simple

extrapolation « mathématique » de l'application d'un nombre de jours de chasse limité dans la semaine et d'un PMA journalier, ce qui n'était pas la définition donnée dans la notice. Lorsque l'information quantitative n'a pas été fournie, il n'a pas été possible de corriger ces données. Aussi, les analyses portent sur des modalités de gestion qui ont été regroupées par rapport à celles qui ont été demandées dans les feuilles d'enquête. Si on perd en finesse, on gagne en revanche en fiabilité.

④ Des « contradictions » peuvent apparaître du fait que les structures cynégétiques sont le plus souvent infra-communales (plusieurs détenteurs pour une même commune), par exemple la mention de « chasse fermée » et de « lâcher de tir ».

Une certaine prudence s'impose donc quant à l'analyse de ces données : les interprétations restent descriptives en termes de grandes tendances.

Les abondances et les tableaux de chasse communaux

Les réponses correspondent, soit à des données réelles (comptage, retour de plan de chasse ou d'enquête auprès des responsables cynégétiques), soit à un dire d'expert ; cette seconde source d'information étant évidemment moins précise et fiable. Dans sa conception, l'enquête proposait des grandes classes qui permettent de lisser cet effet « dire d'expert ». Dans ce contexte, seules des tendances générales sont fournies pour rester dans un niveau de fiabilité acceptable. S'il existe des débats sur la

manière d'interpréter ce type de données, il n'en demeure pas moins qu'en pratique cette source d'information reste utile pour dresser certains bilans, notamment à l'échelle nationale.

Les tableaux de chasse départementaux

Près de 60 % des départements ayant participé à l'enquête ont fourni une estimation du tableau de chasse départemental. De nombreuses FDC l'estiment pour leurs propres besoins (bilans, tendances). Plusieurs difficultés émergent lorsqu'il s'agit d'en faire une utilisation supra-départementale. Il existe de multiples méthodes d'estimation : des enquêtes « maison » auprès des chasseurs ou des territoires, plus ou moins exhaustives en termes d'échantillon ; des enquêtes de type SOfRES ; les retours de plans de chasse pour certaines espèces ; des carnets de prélèvements (dont CPU). Bien souvent, la nature de l'échantillon enquêté et sa taille ne sont pas maîtrisées (voire connus). On peut donc s'interroger sur la représentativité des données. *A priori*, une simple règle de trois sert à extrapoler les données collectées à l'ensemble du département. Pour cette raison, dans nos comptes rendus d'analyse, les cartes fournissent les chiffres bruts fournis.

Des bilans différents selon les espèces

Il ressort de tous les points de discussion précédemment listés que les données ne sont pas similaires pour chacune des cinq espèces concernées par cette enquête. Outre les différences existant entre les sources de données, liées à l'existence ou non de suivi et/ou de gestion des populations, leur retour est plus ou moins bien adapté à l'aire de répartition de l'espèce. En conséquence, les bilans par espèce sont plus ou moins détaillés.

Un premier bilan intéressant, mais une marge de progrès possible

Malgré des absences de réponse et les précautions à prendre pour analyser les données, ce bilan a déjà le mérite d'exister. Il permet d'identifier les lacunes et donc de souligner les domaines de progrès souhaitables pour l'avenir. Il fournit des données ou des dires d'expert qui, certes, doivent être exploités avec discernement, mais fournissent tout de même des informations de terrain qui viennent étoffer nos connaissances. Si, dans certains cas, une situation nationale ne peut être décrite, un état des lieux peut être dressé localement ou régionalement. ■

Près de 60 % des départements ayant participé à l'enquête ont fourni une estimation du tableau de chasse départemental.

© ONCFS



Annexe 1

Extrait de la fiche d'enquête communale.

L'enquête était à remplir essentiellement sous forme de croix dans les cases appropriées. Quelques nombres étaient aussi à fournir, si connus.

Modes de gestion

Espèce*	Chasse fermée	Aucune réglementation particulière	Quota		Gestion « deux temps »	Quota individuel		Nombre de jours de chasse limité		Ouverture		Tir des poules interdit	Tir de diversion	Réserve	Autre
			Plan de chasse	Autre modalité		Par saison	Par jour	Par saison	Par semaine	Retardée	Anticipée				

* Perdrix grise, perdrix rouge, faisán commun, lièvre d'Europe et lapin de garenne.

Phasianidés

Les questions étaient les mêmes pour la perdrix grise ou rouge et le faisán commun ; seules les classes d'abondance étaient différentes.

Abondance (couples/100 ha)							Lâchers				Type de lâchers				Oiseaux lâchés bagués		
?	0	<1	1-5	6-15	16-25	> 25	?	Non	Oui	Nb si connu	?	Repeuplement (arrêt chasse)	Lâchers avec chasse	Lâchers de tir	?	Oui	Non

Lièvre d'Europe

Tableau de chasse							Lâchers					Suivi de la population			Tendance depuis 2005			Épidémie												
?	Nb si connu	0	< 10	10-49	50-99	100-200	> 200	?	Non	Oui	Nb si connu	Origine des animaux	?	Oui	Non	?	↘	→	↗	?	Non	Faible	Forte							
																						Mois si connus								
												<input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> élevage <input type="checkbox"/> sauvage <input type="checkbox"/> importation																		

Lapin de garenne

Tableau de chasse						Lâchers					Suivi de la population			Statut en 2007			Myxomatose											
?	Nb si connu	0	< 50	50-100	100-500	> 500	?	Non	Oui	Nb si connu	Origine des animaux	?	Oui	Non	?	Gibier	Nuisible	?	Non	Oui	mois si connus							
												<input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> élevage <input type="checkbox"/> sauvage <input type="checkbox"/> importation																

Annexe 2

Extrait de la fiche d'enquête départementale.

Tableaux de chasse 2007-2008

Espèce*	Prélèvements	Méthode d'estimation					Échantillon enquêté		
	Nombre	?	Enquête « maison »	Enquête de type SOFRES	Retour plans de chasse	Autre	Nb de chasseurs	Nb de territoires	Surface (ha)

* Perdrix grise, perdrix rouge, faisán commun, lièvre d'Europe et lapin de garenne.

Limitation des espèces régulables (susceptibles d'être classées « nuisibles » et/ou chassables)

Nombre de bilans annuels de piégeage renvoyés pour la saison 2007-2008 :
 Nombre de bilans de prolongation de tir :
 Nombre de communes piégées si connu :

Prélèvements 2007-2008	Piégeage	Destruction à tir	Vénérie sous terre	Chasse à tir	Tir de nuit	Espèce classée « nuisible » pour la saison 2007-2008
		Données collectées/estimées**		Données collectées/estimées**		
Espèce *						Oui/Non**

* Renard, fouine, martre, putois, belette, blaireau, lapin, corneille noire et pie bavarde.

** Rayer les mentions inutiles.



La situation de la perdrix grise en France

État des lieux en 2008

ÉLISABETH BRO¹, AURORE CROSNIER¹,
FRANÇOIS REITZ¹, PHILIPPE LANDRY²

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine –
Saint-Benoist, Auffargis.

² ONCFS, DER – Saint-Benoist, Auffargis.

Son aire de répartition :
un bastion central et
des noyaux périphériques

Un bastion solide dans les plaines
du Centre-Nord

L'aire de répartition principale de la perdrix grise de plaine correspond essentiellement à la moitié Centre-Nord de la France. On la rencontre dans les plaines cultivées du Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Haute et Basse-Normandie, Centre, Bourgogne, Alsace-Lorraine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes (**carte 1, encadré**). Sa présence dans plusieurs de ces régions est néanmoins localisée ou discontinue et liée à la pratique des lâchers, tout comme en Aquitaine. Ailleurs, là où on ne dispose pas d'information, la perdrix grise est très certainement absente (comme c'était déjà le cas il y a dix ans – Reitz, 2003) ; à l'exception peut-être de quelques cas particuliers d'opérations de réintroduction.

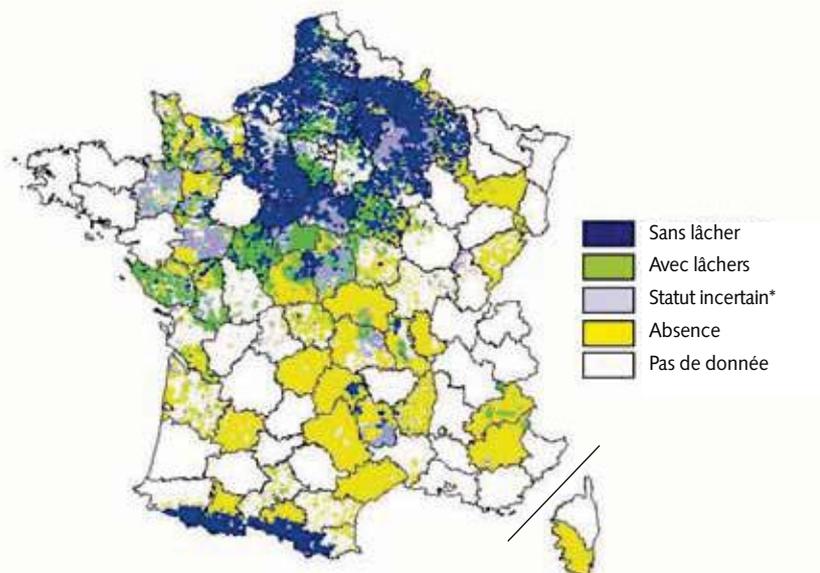
L'aire de répartition principale de l'espèce s'étendrait donc sur 8,6 millions d'hectares (SAU des sept premières régions citées) et 175 millions d'hectares si on considère l'ensemble des régions mentionnées.

Quelques populations isolées en
plaine de moyenne montagne

La perdrix grise est également présente sous forme de populations isolées en moyenne montagne, en Auvergne, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon (**carte 1**). Dans le Massif central et sur ses contreforts, la perdrix grise se rencontre dans la plaine de la Limagne, sur la planèze de Saint-Flour, dans les Cévennes, etc. Dans les Alpes, l'espèce est présente dans le Champsaur. Ces populations évoluent à une altitude variant de 500 à 1 200 mètres.

Quelle est l'aire de répartition actuelle de la perdrix grise ? Son effectif total ? Son évolution récente ? La quantité d'oiseaux lâchés ? Les modes de gestion cynégétique ? L'enquête nationale menée en 2008, à dix ans d'intervalle avec la précédente, permet de réactualiser nos connaissances sur la situation de l'espèce dans notre pays. Elle a pour objectif de compléter les données du réseau de suivi Perdrix-Faisan, qui ne couvre qu'une partie du territoire.

Carte 1 Aire de présence et statut de la perdrix grise en France au printemps 2008.



* Le statut « incertain » correspond à des données partielles (absence d'information sur la densité ou les lâchers).

Une sous-espèce particulière
en montagne

Dans les Alpes, la perdrix grise se rencontre aux environs du col du Lautaret et dans le Briançonnais, à des altitudes avoisinant les 2 000 mètres (cf. Dhermain, 2009 – **carte 1**). Sa présence est liée aux lâchers, probablement de phénotype de plaine.

Dans les Pyrénées, on la trouve d'ouest en est sur l'ensemble du massif (OGM, 2011 – **carte 1**). Il s'agit de la sous-espèce *P. p. hispaniensis*. Elle est considérée comme sauvage, la pratique des lâchers étant interdite dans la zone de montagne supérieure à 1 000 mètres d'altitude.

Densités et effectifs

Le Centre-Nord abrite encore de belles populations

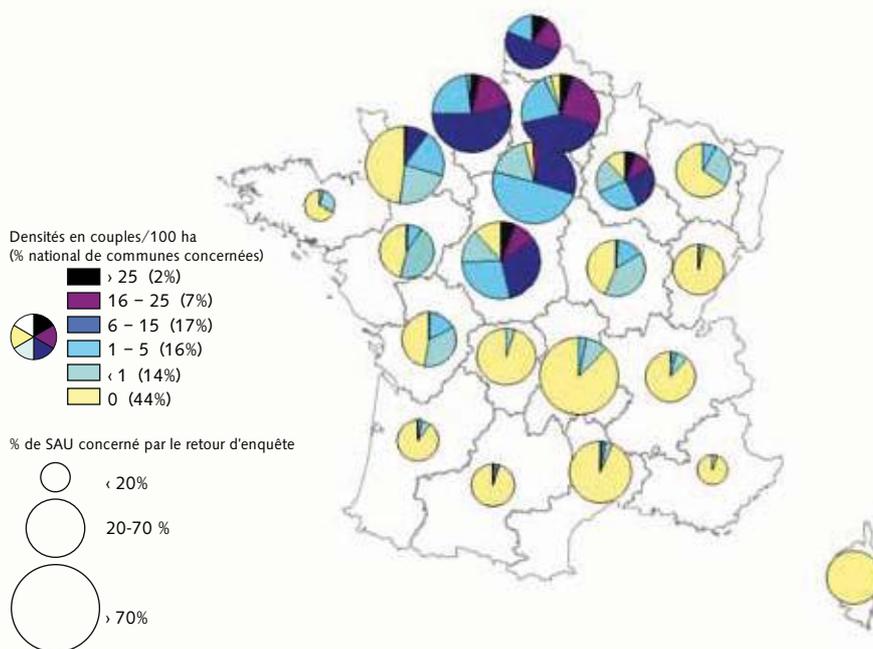
C'est dans le bastion¹ de l'espèce (cf. ci-dessus) que l'on rencontre à la fois les plus fortes densités (localement jusqu'à 50 couples/100 hectares voire plus – cf. Mérieau & Bro, 2009) et le plus fort pourcentage de communes où l'espèce est présente à des densités supérieures à 15 couples/100 hectares (**carte 2**). Les densités ont diminué ces dernières années, suite à la reproduction catastrophique de 2008 et celle moyenne de 2009. L'indice national de densité a augmenté en 2011, suite à la très bonne reproduction de 2010 (Reitz, 2011).

La répartition géographique de ces différents niveaux de densités montre l'existence, d'une part, de régions entières particulièrement favorables à l'espèce et, d'autre part, d'une « mosaïque » avec des différences de densités parfois importantes d'une commune à l'autre (cf. FNC-ONCFS, 2008).

Dans d'autres régions où l'espèce est présente, les densités ne dépassent pas 5 couples/100 hectares ; ce qui constitue néanmoins localement de « fortes densités », l'espèce n'étant généralement présente que sous forme de populations relictuelles à moins de 1 couple/100 hectares.

“
Un effectif national
estimé à environ
800 000 couples
au printemps 2008.
”

Carte 2 Abondance régionale des perdrix grises au printemps 2008.



Un effectif national estimé à environ 800 000 couples au printemps 2008

Comme lors de la précédente enquête, nous avons tenté d'estimer le nombre total de couples reproducteurs en France au printemps 2008. Les différentes méthodes utilisées fournissent une estimation du même ordre de grandeur : 770 000 à 800 000 couples, avec un minimum de 490 000 à 640 000 couples et un maximum de 1 100 000 à 1 200 000 couples, selon les modèles². Dans les Pyrénées, l'effectif est estimé à un minimum de 3 000 couples (FNC-ONCFS, 2008).

¹ Dans cette zone, beaucoup de données sont le résultat de comptages et non d'un dire d'expert. À titre d'information, en 2010, des comptages ont été réalisés sur 2 500 communes de 24 départements, et 720 000 hectares de SAU (cf. Reitz, 2011).

² Comme nous ne disposons que de données partielles à l'échelle de la France et de classes de densité, nous avons eu recours à l'utilisation de modèles. Différentes hypothèses nous ont permis d'obtenir, d'une part, une estimation « basse » (jugée « minimum ») et, d'autre part, une hypothèse « haute » (jugée « maximum »), afin de pouvoir appréhender la qualité de l'estimation moyenne. Étant donnée l'imprécision des estimations, les données fournies dans le présent article sont arrondies (ordre de grandeur). Le modèle d'estimation et les hypothèses sont décrits dans une annexe méthodologique disponible sur le site de l'ONCFS à l'adresse suivante : <http://www.oncfs.gouv.fr/Galliformes-ru230>

Paysage typique où le promeneur est susceptible de rencontrer « la blonde de Beauce ».
© E. Bro/ONCFS



Une évolution contrastée selon les régions

Un effectif national globalement stable

Reitz (2003) avait estimé pour le printemps 1998 un effectif national de 750 000 couples de perdrix grises (avec un modèle et une structure de données légèrement différents). Nous avons ré-estimé les effectifs de 1998 et de 2008, avec exactement le même modèle et les mêmes classes d'abondance. Les estimations moyennes obtenues sont de l'ordre de 846 000 couples pour 1998 [min : 464 000 – max : 1 366 000] et 800 000 pour 2008 [min : 444 000 – max : 1 267 000]. À la lumière de la précision des calculs réalisés, on peut conclure à une certaine stabilité de l'espèce cette dernière décennie à l'échelle nationale.

Une évolution décennale non linéaire

Toutefois, cette conclusion repose sur la comparaison de deux « photographies » annuelles à dix ans d'écart. Or on sait, grâce aux données collectées dans le cadre du réseau Perdrix-Faisan, que la tendance d'évolution n'a été ni linéaire, ni uniforme durant cette période dans le Centre-Nord de la France. En effet, une succession de bonnes années de reproduction au début des années 2000 s'est traduite par une augmentation sensible des densités. L'embellie a été particulièrement spectaculaire en Champagne crayeuse, dans le département des Ardennes, avec des densités atteignant communément 50 couples/100 hectares et plus en 2006 (Mérieau & Bro, 2009). En revanche, en Beauce d'Eure-et-Loir, région où l'espèce décline, l'amélioration est restée de plus faible ampleur (Mangin, 2009).

En moyenne montagne, la culture des céréales à paille d'hiver est nécessaire au maintien de la perdrix grise.

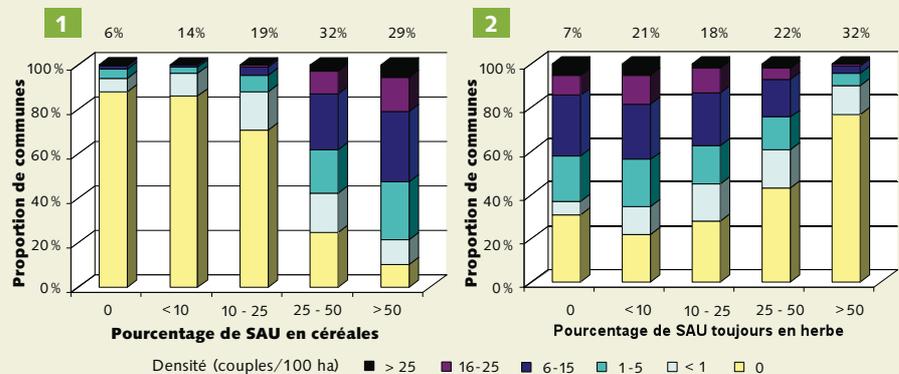
© E. Bro/ONCFS

Habitat et climat déterminent la présence et l'abondance de la perdrix grise

La perdrix grise de plaine est inféodée à l'openfield cultivé

La perdrix grise est aujourd'hui inféodée aux milieux cultivés où persiste la culture des céréales à paille. Son bastion correspond étroitement aux grandes cultures du Bassin parisien (au sens large), du Poitou-Charentes, de la plaine de Caen et de la Limagne (Agrete, 2001). Une proportion de 25 % de céréales dans la SAU semble être une valeur seuil pour rencontrer fréquemment cette espèce à des densités de plus de 1 couple/100 hectares (1). Cette caractéristique fait de la perdrix grise une espèce « spécialiste » de la plaine céréalière ; elle en est même devenue un symbole. On la trouve également, à abondance variable, en milieu de polyculture-élevage. En revanche, elle est généralement absente des milieux à prédominance herbagère (2). Dans les Pyrénées, sa répartition coïncide avec les landes et les pelouses des étages montagnard et subalpin (ONCFS-FNC, 2008). Dans les Alpes, dans le Champsaur, la perdrix grise se rencontre en fond de vallée et sur le bas des coteaux où alternent pâtures, près de fauche et quelques cultures comme la luzerne et les céréales. Sur les hauteurs du Briançonnais et du col du Lautaret, l'habitat est similaire à celui rencontré dans les Pyrénées.

Abondance de la perdrix grise en fonction de la part que représentent les céréales et les surfaces toujours en herbe dans la surface agricole utile (SAU).



La perdrix grise n'est pas une espèce thermophile

La distribution géographique de la perdrix grise (carte 1) semble correspondre à des contraintes climatiques. L'espèce a été décrite comme absente au sud de l'isotherme de 22 °C en juillet et de 27 °C en août (Birkan & Jacob, 1988), sauf en montagne, ce que confirment les données de 2008 (<http://www.alertes-meteo.com/cartes/carte-isotherme-juillet-france.php>). En France, la perdrix grise se plaît dans la zone de climat tempéré, doux et modérément sec (océanique, océanique dégradé, semi-continentale et localement de montagne).



Une poursuite du phénomène de régression en limite d'aire ?

La comparaison des enquêtes de 1998 (Reitz, 2003) et de 2008 ne permet pas d'évaluer aisément l'évolution de la répartition et de l'abondance de l'espèce en périphérie de son bastion. En Auvergne, une régression est documentée grâce à des suivis et des enquêtes (Péroux & Michaud, 2009 ; Péroux, 2010). Dans les Pyrénées, la distribution de *P. p. hispaniensis* n'a pas évolué significativement depuis 2000 (OGM, 2011).

Une évolution peu favorable des milieux agricoles

La régression de l'espèce, là où elle s'observe, est principalement attribuée à une évolution défavorable des milieux, liée à la poursuite de la spécialisation et de l'intensification des pratiques agricoles.

En Lorraine, où la plaine très fragmentée par la présence d'un réseau dense de bois et de forêts est déjà en soi peu favorable, c'est la part grandissante du colza dans l'assolement qui aggraverait la situation selon Schoenstein (2009). Les opérations de repeuplement réalisées dans cette région ne parviennent pas à enrayer la disparition de la perdrix.

En Auvergne, c'est l'extension des herbages pour de l'élevage extensif qui dépend des cultures annuelles qui est suspecté. En effet, le régime précoce de fauche des prairies est un facteur d'échec de la reproduction (cf. Guittou et al., 2005 ; Péroux, 2010). Les céréales à paille, dont la culture est peu rentable, disparaissent progressivement.

Autre situation bien connue : la maïsiculture. En Alsace par exemple, où cette culture prédomine, la perdrix grise a quasiment disparu et n'est plus présente que sous forme de reliquats de lâchers.



Après la très mauvaise année 2008 et la moyenne enregistrée en 2009, les densités de perdrix grises ont remonté en 2011 grâce à la très bonne reproduction de 2010.

© L. Armand/FDC 77

En plaine où les grandes cultures sont plus diversifiées, aucune relation claire entre l'abondance des perdrix et les caractéristiques du milieu n'a pu être mise en évidence (Bro et al., 2008).

Des pratiques cynégétiques très contrastées

Des lâchers pour la chasse

Si les lâchers de perdrix grises sont essentiellement pratiqués en périphérie du bastion de l'espèce, ils existent aussi en son

cœur, là où les densités sont jugées faibles (**carte 3**). Des lâchers de perdrix rouges se pratiquent également, dans le but de maintenir la chasse à la perdrix sur certains territoires (voir le bilan concernant cette espèce).

Les lâchers ont avant tout des fins cynégétiques immédiates. Ils sont réalisés juste avant ou pendant l'ouverture de la chasse (lâchers dits « de tir ») sur 75 % des communes qui les pratiquent. Sur 37 % des communes³, il s'agit de lâchers réalisés en été (lâchers dits « de chasse »). Les opérations de repeuplement (pendant lesquelles la chasse est par définition suspendue) ne

Les plaines d'altitude qui deviennent progressivement des systèmes purement herbagers ont vu leurs effectifs de perdrix grises décliner, comme sur la Planèze de Saint-Flour, dans le Cantal.

© E. Bro/ONCFS



La monoculture intensive, et notamment la maïsiculture, est peu favorable à l'espèce, comme ici en Champagne berrichonne.

© E. Bro/ONCFS



concernent que 4 % des communes³. Des opérations de repeuplement ont été recensées dans différentes régions, au sein même du bastion de la perdrix grise (Champagne-Ardenne, Picardie, Normandie par exemple), mais également en Bretagne, en Pays de la Loire, en Aquitaine...

Si les densités moyennes d'oiseaux concernés par les différents types de lâchers sont du même ordre de grandeur, les valeurs maximales diffèrent sensiblement. Les lâchers de repeuplement sont réalisés à des densités moyennes de 17 oiseaux/100 hectares, les lâchers de chasse et de tir respectivement à 16 et 25 oiseaux/100 hectares. Quelques cas extrêmes de 100-300 oiseaux/100 hectares ont été estimés dans le cadre de lâchers de tir. Quant aux chasses commerciales, elles pratiquent des lâchers d'intensité variable, de 200 à plusieurs milliers d'oiseaux/100 hectares. Toutefois, ces densités restent marginales (moins de 2 % des cas).

L'effectif de perdrix grises lâchées serait de quelques millions

Peut-on estimer l'effectif total de perdrix grises lâchées en France ? Comme précédemment, l'exercice repose sur un modèle d'extrapolation². L'hypothèse basse fournit une estimation moyenne de 1,35 million de perdrix [min : 0,63 – max : 3,08] et l'hypothèse haute, de 2,16 millions [min : 0,68 – max : 7,77]. Ce résultat est comparable à celui de Tupigny (1996) : utilisant les statistiques d'élevage en France, il avait estimé à près de 2 millions le nombre de perdrix grises produites en 1995. On notera toutefois que notre fourchette d'incertitude est relativement grande.

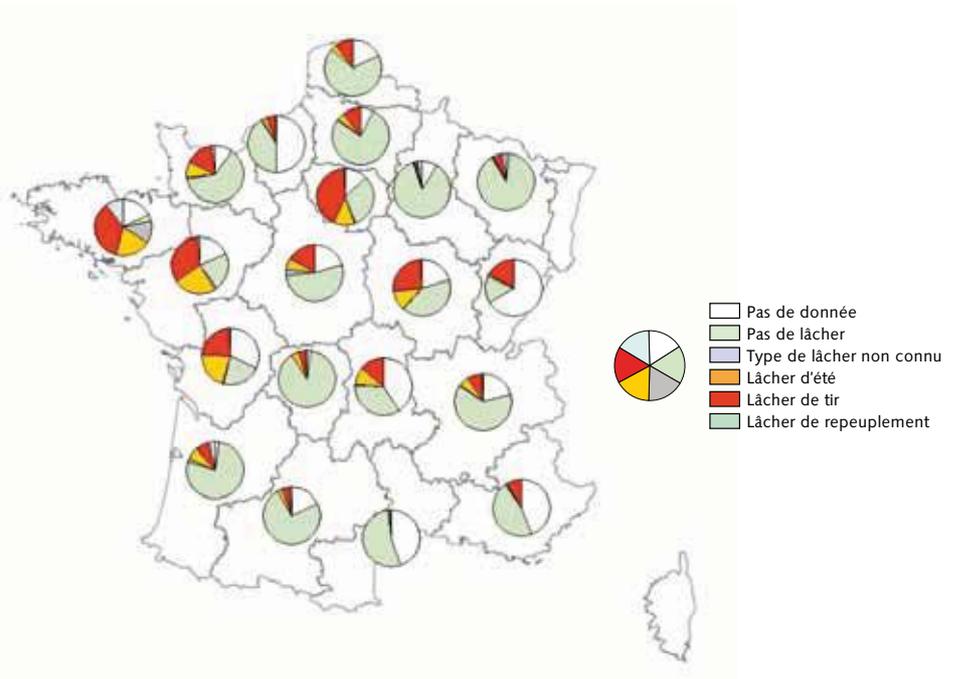
La gestion cynégétique des populations sauvages

Dans sa zone de présence à l'état sauvage, les prélèvements cynégétiques de la perdrix grise font l'objet d'une gestion où, globalement, les quotas (principalement les plans de chasse), les PMA (journalier et/ou saisonnier) et la limitation du nombre de jours de chasse (dans la semaine et/ou dans la saison) représentent des parts à peu près équivalentes (respectivement 33 %, 25 % et 37 % – *carte 4*).

L'ouverture est retardée sur 1,4 % des communes et la fermeture, anticipée sur 3,6 %. Les résultats de l'enquête montrent également qu'il existe une combinaison parfois assez complète de ces mesures à

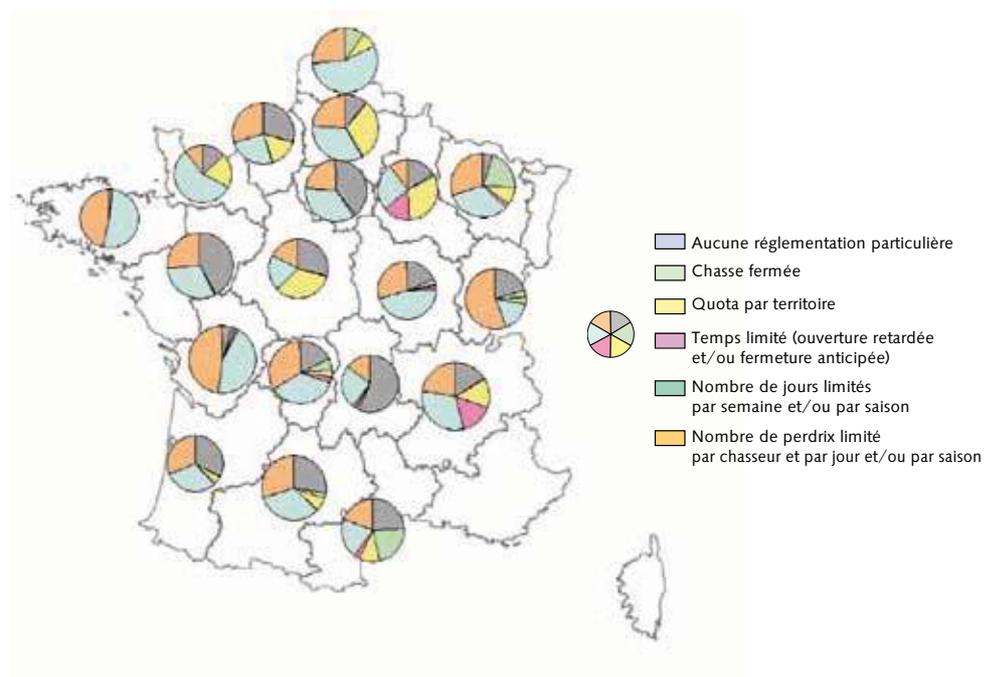
³ Le total dépasse 100 % car sur certaines communes se combinent des lâchers de chasse, de tir, voire de repeuplement – que ce soit des lâchers mixtes en un même lieu ou différents types de lâchers organisés chez différents détenteurs de droit de chasse sur une même commune.

Carte 3 Proportions relatives des différents types de lâchers par région administrative.



“ La régression en bordure d'aire est principalement attribuée à une évolution défavorable des milieux, liée à la poursuite de la spécialisation et de l'intensification des pratiques agricoles. ”

Carte 4 Principales modalités de gestion cynégétique des perdrix grises par région administrative.





La grande majorité des lâchers de perdrix grises a pour objectif leur tir. On estime de 1 à 2 millions le nombre de perdrix lâchées pour la chasse.
© L. Armand/FDC 77

l'échelle départementale ou communale. À titre d'exemple, des PMA journaliers et saisonniers peuvent être combinés entre eux et avec un nombre de jours de chasse limités. Ces mesures sont souvent prises dans le cadre d'une gestion commune à plusieurs structures de chasse (groupements de gestion).

Il existe également une gestion là où des lâchers sont réalisés : la limitation du nombre de jours de chasse (52 %) et le PMA (38 %) sont alors les deux outils de limitation des prélèvements privilégiés devant le quota (8 %).

Un tableau de chasse national difficile à évaluer

Aucune estimation fiable du tableau de chasse national ne peut être réalisée à partir des données collectées dans le cadre de l'enquête, du fait de données trop partielles et hétérogènes. Concernant les prélèvements, cette enquête souligne l'insuffisance de leur suivi ; ce qui contraste, pour la perdrix grise, avec le haut niveau de suivi des populations. Aussi, nous nous contentons de fournir les données brutes qui ont été centralisées à l'occasion de cette enquête, à titre indicatif (*carte 5*). Leur somme conduit au nombre de 380 000 oiseaux prélevés. Rappelons que pour la saison 1998-1999,

le tableau de chasse national en perdrix grises avait été estimé à 1,5 million de pièces. L'espèce arrivait alors au 7^e rang des espèces de petit gibier les plus prisées (ONC-UNFDC, 2000). En 2007-2008, les estimations de tableaux départementaux sont pratiquement

toujours inférieures à celles de 1998-1999. Peut-être est-ce dû au fait que la reproduction de 2007 a été un peu moins bonne qu'en 1998, avec pourtant un indice national de densité bien supérieur (*cf* Reitz, 2011) ? Quoi qu'il en soit, le profil national de la chasse à la perdrix grise est assez similaire à celui de 1998-1999 (et de 1983-1984). Les prélèvements les plus élevés sont réalisés dans deux cas de figure très différents : d'une part dans le Centre-Nord de la France où les populations sont les plus belles, et d'autre part dans des départements où les populations ont fortement régressé voire disparues, ce qui témoigne de l'intérêt des chasseurs pour cette espèce et de l'importance des lâchers qu'ils pratiquent (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes).

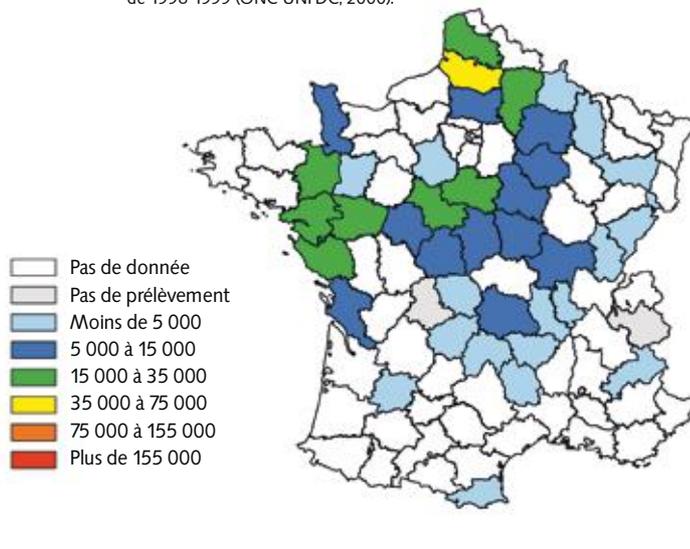
Les points clefs

Comme par le passé, le statut de la perdrix grise en France est très contrasté selon les régions. Globalement, la situation de l'espèce est relativement stable depuis dix ans. Son bastion est centré sur les plaines de grandes cultures du Centre-Nord de la France où l'on rencontre encore de belles densités. Les populations y sont encore majoritairement sauvages. Elles font l'objet d'un suivi démographique local et annuel, dans l'objectif de gérer les prélèvements cynégétiques. En zone périphérique, l'espèce a régressé parallèlement à l'évolution des milieux. On trouve encore des populations sauvages, mais souvent relictuelles et isolées. En termes de connaissance, les prélèvements et les lâchers sont deux points au sujet desquels des progrès restent encore à faire. ■

Carte 5

Répartition des prélèvements de perdrix grises à la chasse en France en 2007-2008.

Tableaux de chasse départementaux, estimés par les FDC pour leurs propres besoins. Les estimations fournies ont été obtenues selon différentes méthodes : retour de plan de chasse (14 %), enquête type SOFRES (11,5 %), enquête maison (42 %), carnet de prélèvement dont CPU (21 %). Pas d'indication dans 11,5 % des cas. L'échantillon de chasseurs, de territoires de chasse ou de SAU varie également entre les départements, de 5 % à plus de 90 % du total départemental. Les classes sont les mêmes que celles utilisées lors de l'enquête nationale *Chasse à tir* de 1998-1999 (ONC-UNFDC, 2000).





Situation de la perdrix rouge en France en 2008

FRANÇOISE PONCE-BOUTIN¹,
AUORE CROSNIER²,
FRANÇOIS REITZ²

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Tour du Valat, Arles.

² ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Saint-Benoist, Auffargis

Estimation des effectifs

Ce sont 36,6 % des communes françaises qui ont fourni une estimation d'abondance ; cela représente en surface 37,1 % du territoire national. La distribution des non-réponses est très hétérogène et va jusqu'à concerner des départements entiers où la présence de l'espèce est pourtant connue historiquement (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999).

L'estimation des effectifs est basée sur les cinq classes d'abondance pour les communes ayant répondu à l'enquête, et sur l'extrapolation en fonction de la surface des différents types d'habitats fréquentés par l'espèce¹.

Selon cette estimation, l'effectif national de perdrix rouges (**encadré**) serait de 322 000 couples reproducteurs [min : 198 000 – max : 452 000] en 2008.

Tendance d'évolution

Des effectifs stables, voire en légère baisse

La présente estimation des effectifs ne peut pas être comparée à celle de 1998, compte tenu de référentiels différents (5 classes d'abondance au lieu de 4, non prise en compte des surfaces hors exploitations agricoles en 1998, taux de réponses des départements du sud plus faible en 2008). Toutefois, en utilisant les mêmes modes de calculs pour les deux années (4 classes, toutes surfaces favorables à la perdrix rouge), on aboutit à des fourchettes presque identiques : entre 147 000 et 688 000 couples en 1998 et entre 140 000 et 659 000 en 2008. Même si ces estimations semblent montrer une légère diminution globale des effectifs, les données ne sont pas assez précises pour rejeter l'hypothèse d'une stabilité.

Dix ans après l'enquête nationale de 1998 sur les perdrix (Reitz, 2003), cette nouvelle édition a pour objectif d'actualiser le statut patrimonial de l'espèce perdrix rouge, ainsi que de faire le point sur l'évolution de ses effectifs. Ce travail vient compléter l'état des lieux réalisé en région méditerranéenne par Ponce-Boutin et al., (2006a). Il apporte également des informations sur la gestion cynégétique de l'espèce en France.



Encadré

© J.-B. Puchala/ONCFS

L'espèce perdrix rouge : de quoi parle-t-on ?

Il est actuellement impossible de distinguer en nature une perdrix « sauvage » d'un oiseau provenant de lâcher (pas de baguage systématique). Est donc considéré comme sauvage tout individu, de quelque origine qu'il soit, ayant survécu jusqu'au printemps. Il faut toutefois savoir que l'essentiel des lâchers se pratique en été ou en automne, et que seule une faible proportion des oiseaux d'élevage survit à la saison de chasse et à l'hiver.

¹ Voir l'annexe méthodologique « perdrix rouge » sur : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-Perdrix-Faisans-download99>

La comparaison des données obtenues sur les 11 000 communes ayant fourni une réponse aux deux enquêtes de 1998 et 2008 – soit un peu moins du tiers des communes françaises – montre que l'abondance en perdrix rouge est descendue à une classe inférieure (classification type 1998) dans 14,9 % des cas, est restée stable (même classe) dans 22,6 % des cas et a augmenté dans 14,8 % des cas. L'espèce est restée absente sur 47,7 % d'entre elles, confirmant l'hypothèse d'une stabilité des effectifs.

Une stabilité globale qui peut cacher un vrai déclin par endroits

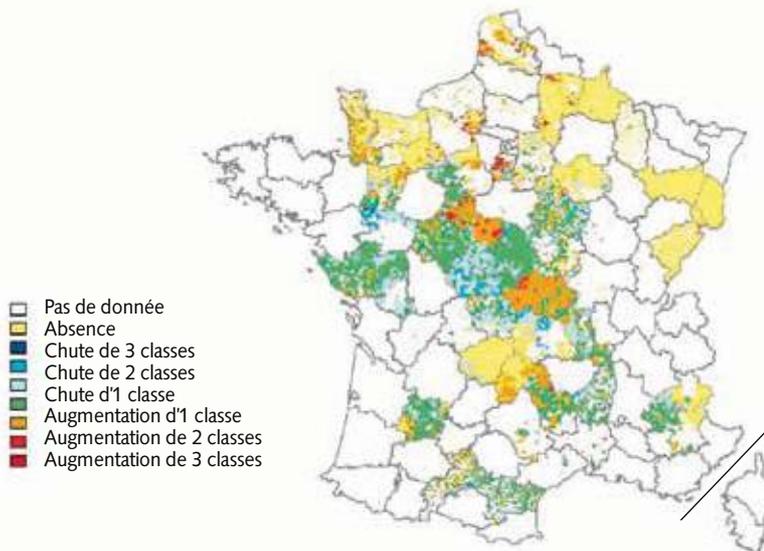
Par contre, la distribution de ces résultats, même fragmentaires (**carte 1**), montre une évolution différente des effectifs selon les régions. Les augmentations concernent principalement des zones occupées récemment par la perdrix rouge, sans doute suite à des lâchers d'oiseaux d'élevage (voir ci-après) alors que l'espèce a régressé là où elle était la plus abondante.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour laquelle la présente enquête fournit très peu de données, les résultats des suivis STOC² montrent également des diminutions là où se trouvent les plus fortes densités, alors que les augmentations concernent les zones les moins peuplées (Vincent-Martin, 2011). Dans cette région, où les données STOC sont basées sur un nombre d'observateurs et de points d'écoute qui ont peu changé au fil du temps, Vincent-Martin (2012) montre une diminution régulière de l'indice d'abondance de 1,5 en 2001 à moins de 0,4 en 2010, soit une chute de 69 %.

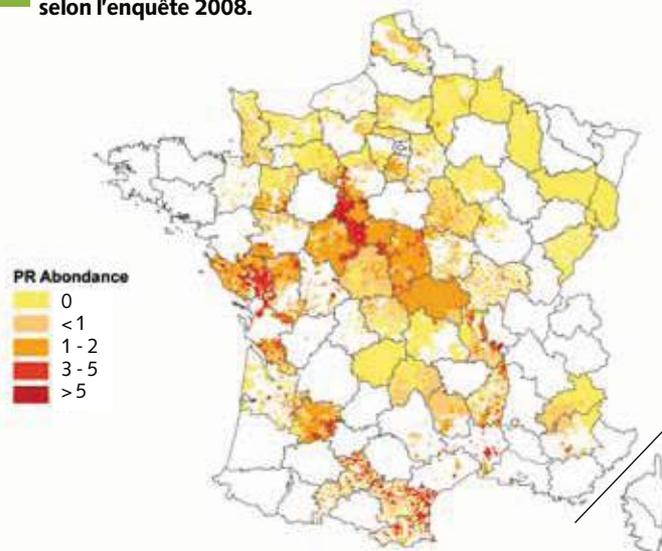
Répartition de la perdrix rouge en France

Les résultats de l'enquête ont été rassemblés sur la **carte 2**. Ils sont trop fragmentaires pour espérer en déduire une image fidèle de la répartition de l'espèce en France.

Carte 1 Évolution par commune de l'abondance de la perdrix rouge en France entre 1998 et 2008 (4 classes, référentiel 1998).



Carte 2 Abondance de la perdrix rouge par commune en France selon l'enquête 2008.



² Le Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux (CRBPO) coordonne un programme de Suivi temporel des oiseaux communs (programme STOC) depuis 1989. Il s'appuie sur des ornithologues volontaires, qui participent à des suivis standardisés des populations nicheuses d'oiseaux communs. Pour plus de précisions, consulter : <http://vigienature.mnhn.fr/page/oiseaux>

En région PACA, la perdrix rouge semble être en diminution là où on trouve les plus fortes densités, et au contraire en augmentation dans les zones les moins peuplées.

© J.-B. Puchala/ONCFS



Depuis 2008, la perdrix rouge a été intégrée dans la liste des espèces suivies dans le cadre du réseau Oiseaux de passage (Roux *et al.*, 2011). La répartition systématique des points d'écoute sur l'ensemble du territoire national et leur stabilité dans le temps en font un bon outil pour obtenir une image fiable de la répartition de la perdrix rouge au printemps et en suivre l'évolution, à condition de cumuler plusieurs années (carte 3). En effet, la détectabilité de l'oiseau étant faible aux dates et heures retenues pour ce protocole (voir Jakob *et al.*, 2011), comme pour le STOC (Jiguet, 2010), le nombre de chants enregistrés pour une année est faible. Cet aperçu de la répartition de l'espèce est tout à fait cohérent avec la carte 2 qu'il complète : on retrouve les mêmes zones de forte abondance ou d'absence sur les deux cartes. La comparaison de la carte 3 fournie par le réseau Oiseaux de passage avec celle de 1998 (Reitz, 2003) révèle l'expansion de l'espèce vers le nord et dans des secteurs où elle était inconnue autrefois.

Pratiques cynégétiques

Le lâcher de perdrix rouges d'élevage

Des lâchers de perdrix rouge ont eu lieu sur 55 % des 15 683 communes qui ont répondu à la question. Alors que seulement 26 % des communes où l'oiseau est absent ont pratiqué des lâchers, cette proportion est comprise entre 70 et 80 % là où la perdrix est présente, quelle que soit l'abondance de l'espèce (carte 4). Le nombre de perdrix rouges d'élevage concernées suit la même logique (tableau).

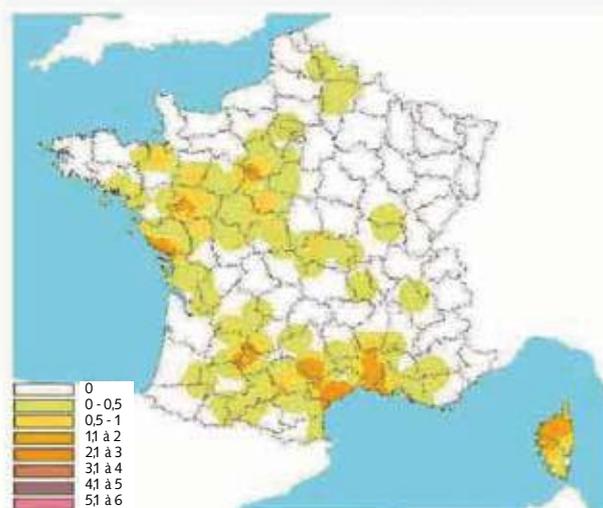
Nombre moyen de perdrix rouges lâchées pour la saison 2007-2008 par commune ayant répondu (effectif N) en fonction de l'abondance de l'espèce (en nombre de couples/km²).

Abondance	Moyenne	N
0	78	797
< 1	142	1 113
1-2	187	900
3-5	235	364
> 5	174	53

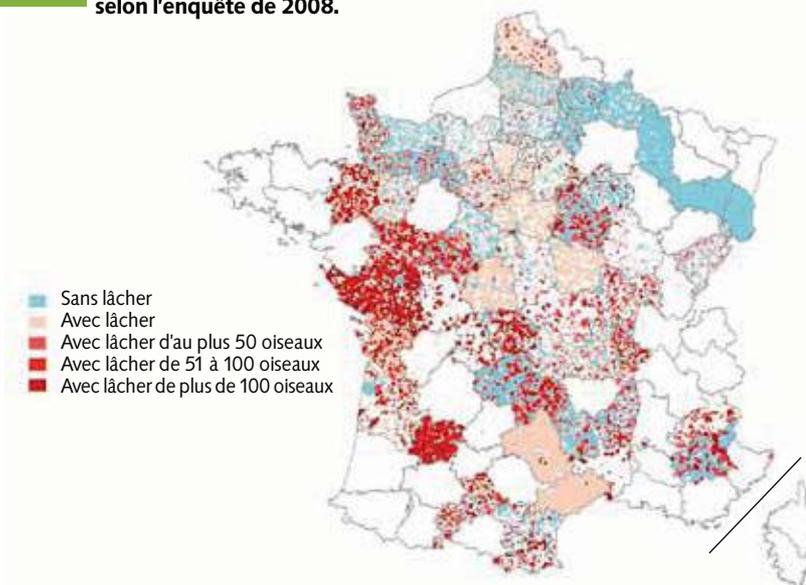


Carte 3 Moyenne par route des contacts auditifs de perdrix rouge enregistrés par le réseau Oiseaux de passage entre 2008 et 2011.

Octobre 2011 – Source : Roux *et al.*, 2011.



Carte 4 Répartition des communes où des oiseaux d'élevage ont été lâchés selon l'enquête de 2008.



Les données disponibles révèlent une expansion de l'espèce vers le nord, y compris dans des zones inhabitées auparavant.

© L. Armand/FDC 77



Gestion des prélèvements

Les principales mesures de gestion adoptées au niveau communal sont la restriction du nombre de jours de chasse, par semaine ou par saison, et du nombre de pièces autorisées, soit pour la saison sur le territoire (plan de chasse), soit par chasseur et par jour (PMA).

Dans cette enquête, 4 785 communes déclarent limiter le nombre de jours par semaine de chasse à la perdrix rouge : deux jours sont autorisés dans 53 % des communes concernées, un seul pour 40 % d'entre elles et trois pour les restantes.

Seules 1 905 communes ont répondu avoir limité le nombre de jours de chasse par saison cynégétique. La **figure 1** montre l'éventail de la mesure. En croisant cette variable avec l'abondance en perdrix rouges estimée sur la commune, il est possible de vérifier que cette dernière est statistiquement plus élevée lorsque la saison ne comprend pas plus de 10 jours de chasse, voire 18 jours au maximum (**figure 2**). Le même résultat avait été obtenu sur l'ensemble de la région méditerranéenne (Ponce-Boutin *et al.*, 2006a).

En conclusion

L'apparente stabilité des effectifs de la perdrix rouge à l'échelle de la France peut cacher une réalité plus préoccupante. L'expansion de l'espèce vers le nord, due à des lâchers destinés à préserver la perdrix grise, aurait dû s'accompagner d'une augmentation de la population nationale. Or elle est vraisemblablement plus que compensée par une baisse de l'abondance dans les secteurs connus pour être les plus favorables à l'oiseau, comme le Sud-Est. De plus, la survie des perdrix issues de lâchers est faible (Ponce-Boutin *et al.*, 2006b). Ce sont des populations fragiles, qu'un hiver rigoureux peut décimer.

Là où la perdrix rouge est présente, des lâchers sont très souvent pratiqués.

© J.-B. Puchala/ONCFS

On peut donc considérer que l'effectif viable de perdrix rouges est surestimé. Par ailleurs, cette expansion artificielle de l'espèce brouille toute visibilité d'une éventuelle colonisation naturelle suite aux changements climatiques.

Les lacunes de cette enquête montrent la nécessité de poursuivre et d'étendre les suivis par territoire et par points d'écoute

existants (Ponce-Boutin, 2011 ; Reitz, 2011), afin de pouvoir mieux estimer l'évolution des effectifs de l'espèce en France, mais également à l'échelle de son aire de distribution en Europe. Enfin, pour limiter sa régression, des outils de gestion durable qui ont fait leurs preuves peuvent être mis en œuvre (voir Ponce-Boutin *et al.*, 2006a). ■

Figure 1 Répartition de la mesure de limitation du nombre de jours de chasse à la perdrix rouge parmi les communes ayant répondu à l'enquête nationale 2008.

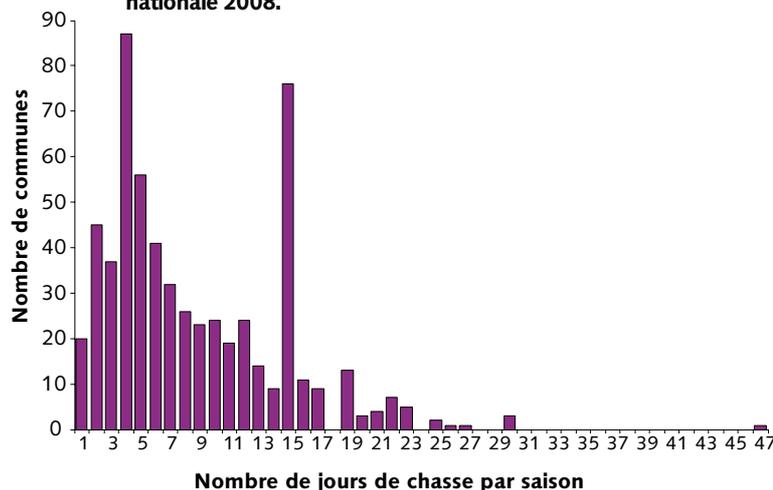
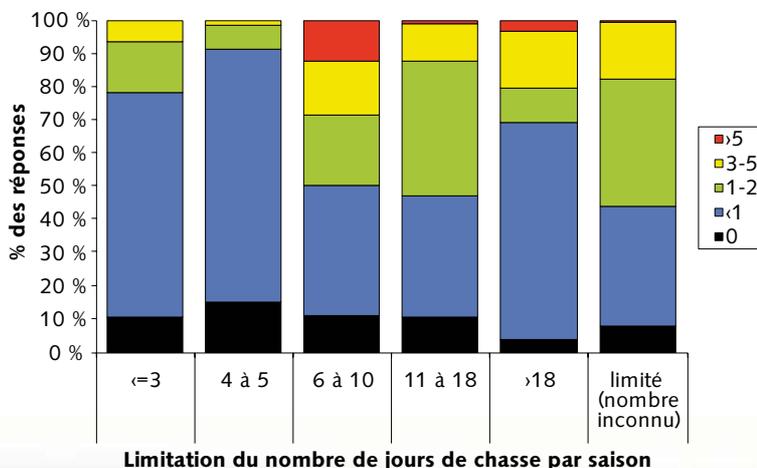


Figure 2 Abondance en perdrix rouges (couples/km²) selon le nombre de jours chassés.





Le faisan commun en France : statut de l'espèce en 2008

PIERRE MAYOT¹,
AUORE CROSNIER¹

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Saint-Benoist, Auffargis

Une espèce au statut particulier

Contrairement aux autres espèces de gibiers sédentaires faisant l'objet de cette enquête (lièvre, lapin, perdrix grise et perdrix rouge), le faisan commun n'a pas d'aire de répartition historique et sa présence est très dépendante de l'action de l'homme, en l'occurrence du chasseur. Ceci génère une grande hétérogénéité de statut au sein d'un même département, voire d'un territoire à l'autre, où l'on ne pratique pas la même gestion de l'espèce.

Une présence surtout liée aux lâchers

Le faisan serait présent au printemps 2008 dans 55 % des 14 074 communes des 53 départements où des informations ont été recueillies (**carte 1**). Son aire de répartition y couvrirait environ 9 millions d'hectares, soit une moyenne de 169 000 hectares par département.

Parmi les communes pratiquant des lâchers, le maintien de l'espèce au printemps est signalé dans 61 % des cas. Pour les 39 % restants, l'espèce est donc considérée comme absente malgré les lâchers.

En l'absence de lâchers, cet oiseau gibier est observé en densités variables sur un peu plus de 1 300 communes de 31 départements, principalement en région Centre, en Picardie, en Champagne-Ardenne et en Nord-Pas-de-Calais. Ces communes s'étendent sur 1,36 million d'hectares environ dont 450 000 de bois.

Abondance sur l'ensemble des communes

Quelques belles densités dans la moitié Nord

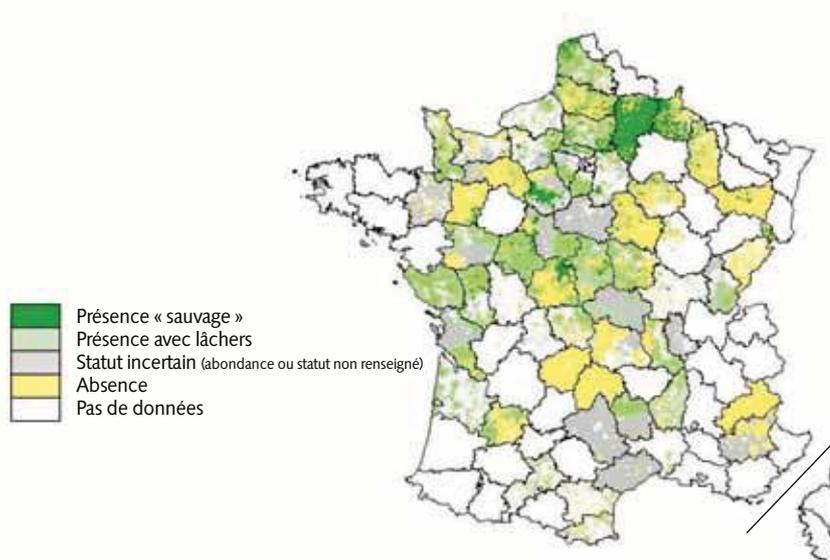
Là où la présence du faisan est signalée, sa densité est comprise entre 1 et 5 coqs/100 hectares pour 87 % des réponses (**carte 2**), soit au plus 10 reproducteurs/100 hectares dans l'hypothèse d'un rapport des sexes de 1/1. L'espèce est jugée

Cette nouvelle enquête fait le point sur la situation du faisan commun en France, espèce qui connaît une forte dynamique comme l'ont montré les précédentes investigations de 1987 et 2002. Si la présence de ce gibier est toujours liée aux lâchers, sa progression à l'état naturel est à nouveau confirmée.



© P. Mayot/ONCFS

Carte 1 Présence et statut (sauvage/avec lâcher) du faisan en 2008.



plus abondante (densité de 6 à 10 coqs/100 hectares) sur un peu plus de 700 communes, soit 9 %. La densité est supérieure à 10 coqs/100 hectares sur environ 300 communes, notamment dans le Centre, en Picardie et dans le Pas-de-Calais (78 % des cas pour ces trois régions) ; elle peut même atteindre voire dépasser 100 coqs/100 hectares sur quelques territoires.

Un effectif total estimé à environ 200 000 coqs au printemps 2008

Les données recueillies sur les 14 074 communes renseignées permettent d'estimer la densité moyenne à 2 coqs/100 hectares. Celle-ci semble toutefois surestimée, si on se réfère aux données nationales du réseau Oiseaux de passage (Reitz & Mayot, 2009). En effet, selon ces dernières, la densité moyenne serait de seulement 0,4 - 0,6 faisan/100 hectares en 2008 (superficie calculée à partir d'un rayon d'écoute moyen¹), soit un effectif national d'environ 160 000 à 250 000 coqs.

Abondance sur les communes sans lâchers

Sauvage surtout dans la moitié Nord du pays...

Parmi les quelque 1 300 communes où le faisan est présent sans lâchers, sa densité est supérieure à 5 coqs/100 hectares sur près de 350 (soit 27 %) ; ces dernières étant réparties dans 14 départements (**cartes 1 et 2**). À lui seul, le département de l'Aisne – où un plan de chasse départemental de l'espèce a été instauré – regroupe 138 communes répondant à ce critère, soit près de 40 % du total. De telles densités se rencontrent aussi sur 77 et 52 communes de l'Eure-et-Loir et du Pas-de-Calais, respectivement. Ces trois départements rassemblent donc les trois quarts des communes abritant des densités supérieures à 5 coqs reproducteurs sauvages/100 hectares. Cette occupation moyenne à forte concerne au total 304 000 hectares environ, dont 50 000 de bois. On note donc, comme lors des enquêtes précédentes, une présence naturelle de faisans en densité importante dans la moitié Nord du pays.

Une progression du faisan naturel qui s'accélère

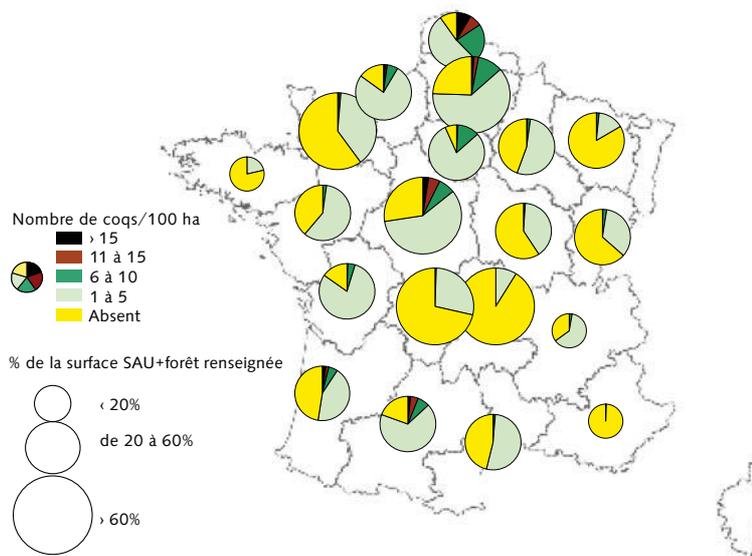
Par rapport aux enquêtes de 1987 (Mayot *et al.*, 1989) et de 2002 (Mayot, 2005), on remarque, pour les 17 départements ayant répondu aux trois questionnaires, que le



La présence du faisan en France reste surtout liée aux lâchers. Il existe néanmoins de belles populations naturelles dans le Centre et le Nord du pays.

©J.-B. Puchala/ONCFS

Carte 2 Abondance régionale des faisans au printemps 2008.



Si on se réfère aux enquêtes précédentes, l'importance des populations naturelles de faisans est en progression constante (ci-dessous, un faisandeu né sur le terrain).

©R. Rouxel/ONCFS



¹ Se reporter à l'annexe méthodologique « faisan commun » accessible sur : <http://www.oncfs.gouv.fr/Galliformes-ru230>

nombre de communes abritant une population de plus de 50 faisans sauvages (critère retenu lors des investigations précédentes) est passé respectivement d'une quarantaine à une centaine, puis à environ 560 en 2008.

Cependant, il est possible qu'une partie de ces populations occupe des terrains ayant fait l'objet de lâchers depuis moins de cinq ans (critère non pris en compte dans cette enquête), ce qui classait les populations en « artificielle » en 1987 et 2002. Le présent bilan constitue donc une hypothèse haute. Il faut souligner, là encore, que le département de l'Aisne rassemble à lui seul plus de la moitié de ces communes. Pour ces 17 départements, l'effectif total de faisans reproducteurs sauvages serait de l'ordre de 41 000 coqs en 2008, soit 6,4 coqs/100 hectares pour les communes occupées par 25 coqs et 25 poules au minimum (seuil défini par convention). Pour les autres départements, le nombre de coqs s'élèverait à 9 000 ; soit un total de 50 000 coqs pour l'ensemble des communes renseignées.

L'habitat du faisan : à l'encontre des idées reçues

Un gibier de milieux cultivés et... peu boisés

Qu'il soit sauvage ou d'élevage, le faisan se rencontre d'autant moins fréquemment que le taux de boisement est important (figure 1A). De plus, sur les communes majoritairement boisées, la densité est basse dans un peu plus de 9 cas sur 10 (plus de 5 coqs/100 hectares dans seulement 78 % des cas). À l'inverse, le pourcentage de communes occupées par le faisan augmente régulièrement avec l'accroissement de la proportion de SAU (figure 1B). La part des céréales est influente puisque, pour une couverture céréalière comprise entre 30 et 80 %, le taux de communes occupées atteint 65 %.

Une espèce ni fréquente ni abondante en milieu herbager

Environ deux tiers (63,3 %) des 6 000 communes ayant une surface toujours en herbe (STH) inférieure à 30 % sont occupées par des faisans. Au-delà de 50 % de STH, le pourcentage de communes sans faisans devient majoritaire (51,7 %), pour atteindre trois communes sur 4 (76,4 %) lorsque la STH dépasse 90 %.

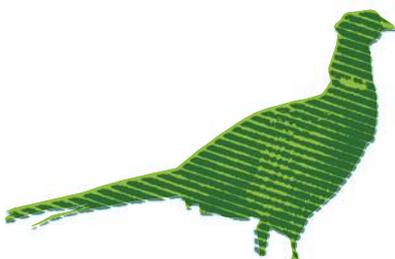
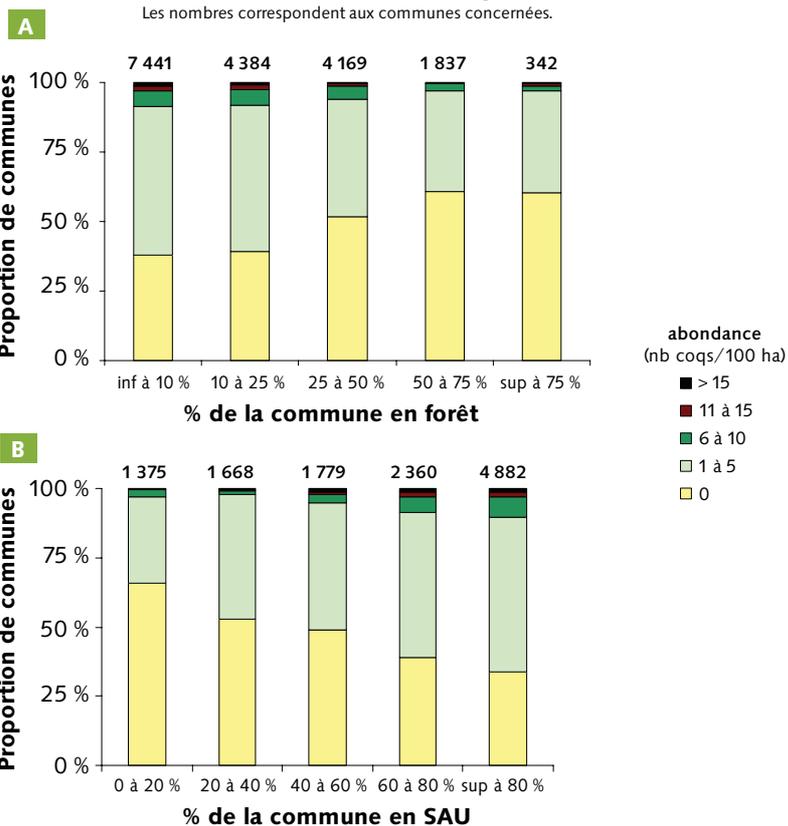


Figure 1 Densité (nombre de coqs/100 hectares) en fonction du taux de boisement (A) et de la surface agricole utile (B).



Exemple de biotope accueillant pour le faisan : un milieu cultivé riche en linéaires de haies mixtes, lisières de bois et cultures. © P. Mayot/ONCFS

La gestion de l'espèce

Nombre de faisans lâchés : une certaine stabilité

Le nombre de faisans lâchés s'élèverait à environ 3 millions sur les 52 départements où cette information est disponible au moins partiellement, soit en moyenne 13 faisans/100 hectares. Si on extrapole ces données à l'ensemble du territoire national (à l'aide de modèles mathématiques), on obtient une estimation d'environ 6 millions de faisans lâchés en 2007-2008². Précisons cependant que les valeurs du Loiret et du Loir-et-Cher ne sont pas connues et ont donc été extrapolées d'après la moyenne des autres départements du Centre, soit très vraisemblablement par défaut.

Ces estimations et leur fourchette d'imprécision se rapprochent des statistiques

du Syndicat national des producteurs de gibier (comm. pers.), qui font état de 14 millions de faisans produits dont 10 millions environ pour le territoire national – le reste pour l'exportation.

Des lâchers fréquents en période de chasse

Sur l'ensemble des 13 000 communes pour lesquelles les modes de lâchers pratiqués ont été précisés, les lâchers dits « de tir » en période de chasse sont les seuls pratiqués dans 68,5 % des cas. Les repeuplements avec arrêt temporaire de la chasse ne concernent que 2 % des situations, soit

² Cf. annexe méthodologique. Des scénarios envisageant des hypothèses basse et haute conduisent à une estimation minimale de 2,6 millions de faisans lâchés et maximale de plus de 10 millions.

environ 250 communes. La combinaison de différents modes de lâchers à différentes périodes de l'année, sans arrêt de la chasse, représente 29,5 % des situations décrites (reproducteurs en fin d'hiver, faisandeaux en été, faisans munis d'un poncho ou obscur, etc.).

Des modes de gestion variés

Aucune gestion particulière de l'espèce n'est mentionnée dans près de 40 % des réponses, et l'absence de réglementation ou de règlement (c'est-à-dire des arrêtés préfectoraux et/ou des règlements intérieurs) est plus fréquente pour les communes où se pratiquent des lâchers (41 %) que dans celles sans apport artificiel de faisans (22 %).

Lorsqu'une règle est mise en place, et sachant que plusieurs modes de gestion peuvent être appliqués sur la même commune, on observe que la limitation du nombre de jours de chasse est la mesure la plus courante avec une fréquence relative de 50 % environ, suivie par un quota individuel fixé par jour et/ou par saison pour 38 % des réponses. Le quota par territoire (plan de chasse ou plan de gestion) est en vigueur dans 13 % des cas, et la protection des poules dans 8 %.

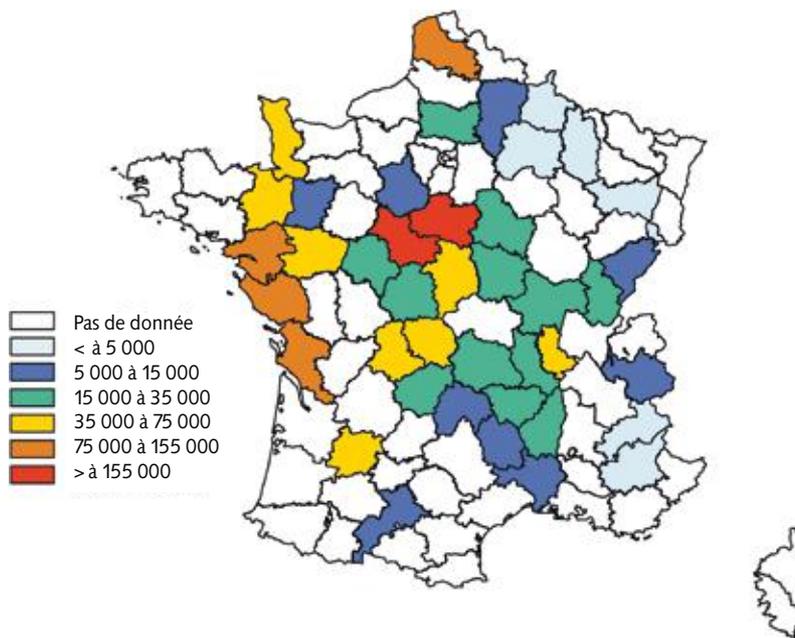
Des différences notables apparaissent cependant entre communes, selon qu'on y pratique ou non des lâchers. Le quota par territoire est la règle la plus fréquente pour les communes sans lâchers (56 %), au lieu de 7 % pour celles où ils ont lieu. En effet, un plan de chasse ou un plan de gestion intervient généralement après une réintroduction ou sur des terrains abritant des populations sauvages de faisans, donc ayant cessé le repeuplement. C'est la « mesure phare » pour les communes sans apport artificiel. Inversement, la limitation du nombre de jours de chasse est la situation

Par rapport à l'enquête de 1998, une baisse des prélèvements de l'ordre de 27 % s'observe pour la quasi-totalité des départements ayant renseigné l'enquête. Cette tendance est sans doute liée à la diminution du nombre des chasseurs.

© R. Rouxel/ONCFS



Carte 3 Prélèvements estimés par département pour la saison 2007-2008.



la plus fréquente si des faisans sont lâchés : elle représente 54 % des communes, contre 15 % dans l'autre cas. Il en est de même pour la règle du quota journalier ou saisonnier pour les communes avec lâchers (42 %) et en absence d'apport artificiel (7 %). Ces deux mesures sont couramment acceptées par les chasseurs pour éviter certains abus liés aux lâchers. Par exemple, la règle d'un ou deux faisans au maximum par jour et par chasseur pour chaque dimanche est aussi un « classique » de nombreuses chasses communales. Seule la proportion de communes dans lesquelles se pratique l'interdiction du tir des poules est identique avec et sans lâchers.

Tableaux de chasse : des prélèvements en baisse

La connaissance des tableaux de chasse se révèle imprécise à cause de la diversité des modes de recueil départementaux, et la synthèse limitée en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon. Quelques tendances se dégagent néanmoins (carte 3), notamment par rapport à l'enquête nationale de 1998-1999. Pour les départements aux tableaux les plus élevés en 2008, le Loiret et le Loir-et-Cher, départements solognots, sont les seuls du panel qui ont dépassé 155 000 faisans prélevés. Dans la classe inférieure, comprise entre 75 000 et 155 000 oiseaux, on trouve les trois départements de la façade atlantique ayant répondu (17, 44, 85), accompagnés de l'Oise et du Pas-de-Calais. Tous ces départements auraient maintenu leur niveau de prélèvement, sauf la Vendée qui aurait vu son tableau baisser d'une classe par rapport à 1998-1999. Sur les sept départements au

tableau de chasse le plus bas, on en trouve cinq du grand Est (08, 51, 55, 88, 90) et deux alpins (04, 05). Hormis les Ardennes et Belfort, les autres ont des tableaux en baisse par rapport à l'enquête précédente.

À l'échelle nationale, on ne trouve pas de tendance marquée Nord/Sud en termes de forts ou faibles tableaux départementaux. On remarque seulement quelques agrégats, dont un notamment sur une ligne reliant l'Ardèche à l'Yonne, pour des tableaux compris entre 15 000 et 35 000 oiseaux.

Le tableau de chasse de l'Aisne peut paraître faible en regard de la prédominance de ce département dans cette enquête ; cela s'explique par des prélèvements encadrés, portant sur des populations naturelles ou quasi naturelles. Cette évolution a débuté après l'enquête de 1998, d'où une baisse du prélèvement de 53 000 à 11 000 oiseaux en 2008.

Globalement, la comparaison avec l'enquête nationale de 1998 fait apparaître une baisse des prélèvements de l'ordre de 27 % pour la quasi-totalité des départements. Selon les données reçues, environ 1,6 million de faisans auraient été prélevés sur 41 départements, au lieu de 2,1 millions en 1998-1999, soit une baisse d'environ un quart. Si on prend en compte les valeurs pour les dix départements ayant collecté les tableaux de chasse sur la totalité des territoires, la baisse est de même ampleur. Sur cette base, le nombre de faisans prélevés au niveau national en 2008 aurait été de l'ordre de 3,5 millions d'oiseaux ; ils étaient estimés à 5 millions en 1998-1999 et à 6,1 millions en 1983-1984. Cette évolution est probablement à mettre en relation avec la diminution du nombre des chasseurs, en particulier de petit gibier. ■



Le lièvre d'Europe : gestion et statut en 2007-2008



© P. Massit/ONCFS

**JEAN-SÉBASTIEN GUITTON¹,
AUREO CROSNIER²,
RÉGIS PÉROUX³**

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Nantes.

² ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Saint-Benoist, Auffargis.

³ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Clermont-Ferrand.

Le tableau de chasse pris comme indicateur

Le tableau de chasse ne traduit pas fidèlement l'abondance du lièvre car il dépend de nombreux autres facteurs, notamment la gestion cynégétique. Par exemple, un prélèvement nul peut être la conséquence d'une fermeture de la chasse et non pas le signe de l'absence de l'espèce. Cependant, on peut considérer que la répartition des prélèvements à l'échelle nationale traduit des différences d'abondance de l'espèce entre régions.

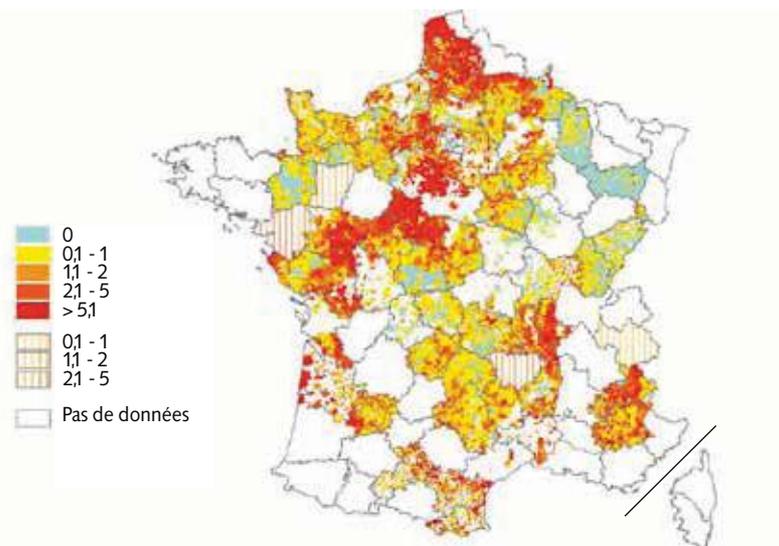
Une répartition comparable à celle de 1998

Pour analyser cette répartition, nous avons utilisé les données communales (à l'exception de quelques départements pour lesquels nous ne disposons que du tableau départemental) souvent plus précises et qui permettent de visualiser une hétérogénéité spatiale. De plus, plutôt que de traiter la valeur brute du tableau de chasse, nous avons calculé la densité de prélèvement par 100 hectares de surface agricole utile (SAU).

On constate que la répartition est assez comparable à celle décrite en 1998 (cf. ONCFS-UNFDC, 2000), à la réserve près qu'on ne dispose d'informations que pour une partie des départements. Les tableaux de chasse les plus importants sont réalisés dans une zone qui va du Nord de la France au Val de Loire, à laquelle s'ajoutent quelques départements du sud-ouest, du sud et de la vallée du Rhône (**carte 1**).

Le lièvre est une espèce qui fait l'objet de suivis réguliers dans de nombreux départements, mais l'information la plus récente à l'échelle nationale restait jusqu'ici l'enquête « tableau de chasse » réalisée en 1998. Le volet « lièvre » de l'enquête menée en 2008 avait donc pour principal objectif d'actualiser nos connaissances sur sa répartition dans notre pays. Il s'agissait aussi de faire le point sur les modes de gestion des populations.

Carte 1 Densité de prélèvement pour 100 hectares de SAU (échelle communale, ou à défaut départementale en hachuré).



Inversement, les départements du nord-est, du nord-ouest et du Massif central réalisent les tableaux les plus faibles, comme en 1998. Mis à part quelques départements particulièrement favorables ou défavorables au

lièvre, on constate une hétérogénéité spatiale importante : au sein d'un même département, la densité de prélèvement peut être à la fois assez forte dans certains endroits et faible dans d'autres.

Une évolution contrastée

Les données recueillies ne permettent pas d'estimer le tableau de chasse national car elles sont hétérogènes et incomplètes. La comparaison précise avec celles de 1998 n'est pas non plus aisée. Une comparaison globale peut cependant être réalisée. Celle-ci suggère que les populations du Massif central (à faible densité) et du Nord de la France (à forte densité) ont plutôt régressé au cours des dix dernières années, alors que celles de l'Ouest du pays ont plutôt augmenté. Ces tendances générales sur dix ans sont assez cohérentes avec les impressions des gestionnaires des populations sur les trois dernières années (**carte 2**). Les causes de ces évolutions ne sont pas connues ; leur identification fera partie des objectifs de recherche de l'ONCFS dans les prochaines années.

Relations entre habitat et abondance du lièvre

L'abondance du lièvre dépend de nombreux facteurs, et en particulier du type de milieu. Ceci est confirmé par nos résultats. Ainsi, la proportion de communes ayant une forte densité de prélèvement est supérieure parmi les communes très agricoles, celles où les céréales et/ou la vigne représentent une forte proportion de la surface agricole ainsi que celles dans lesquelles les cultures légumières apportent de la diversité (**figure 1**). Inversement, peu de communes herbagères présentent un tableau de chasse important. Ces résultats sont en conformité avec la littérature scientifique sur le sujet (Smith *et al.*, 2005).

Gestion cynégétique du lièvre en France

Outre ces données actualisées sur la répartition des prélèvements de lièvres à l'échelle nationale, notamment en fonction des types de milieu, l'enquête apporte une information globale sur les modes de gestion de l'espèce. Elle vient ainsi compléter et préciser les résultats d'un questionnaire réalisé par la FNC en 2006 à l'échelle départementale (Hargues & Arnauduc, 2007).

Les groupements d'intérêt cynégétique

Près de 20 % des communes sont intégrées à un GIC dédié au lièvre. La proportion de communes en GIC est plus importante dans les secteurs où l'espèce est abondante (35 %), mais on en trouve aussi là où les densités de lièvres sont plus faibles.

Le type de milieu conditionne en grande partie l'abondance du lièvre. Ainsi, les plus forts prélèvements s'observent généralement parmi des communes très agricoles, céréalières ou viticoles notamment.

© M. Benmergui/ONCFS

Carte 2 Évolution de l'abondance du lièvre perçue par les gestionnaires sur 3 ans.

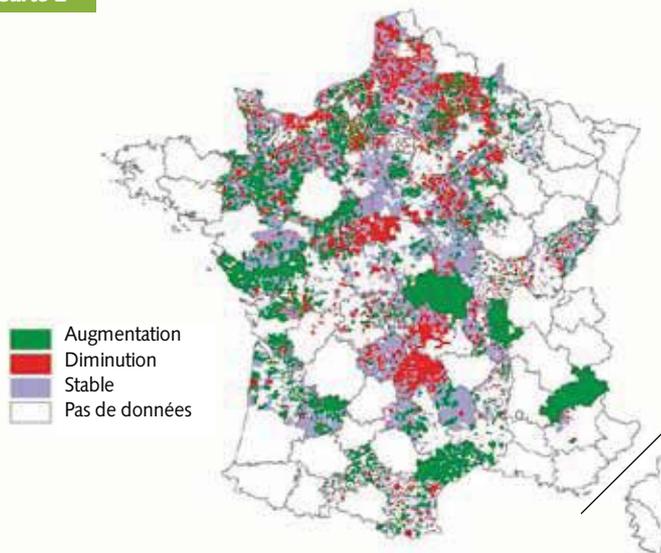
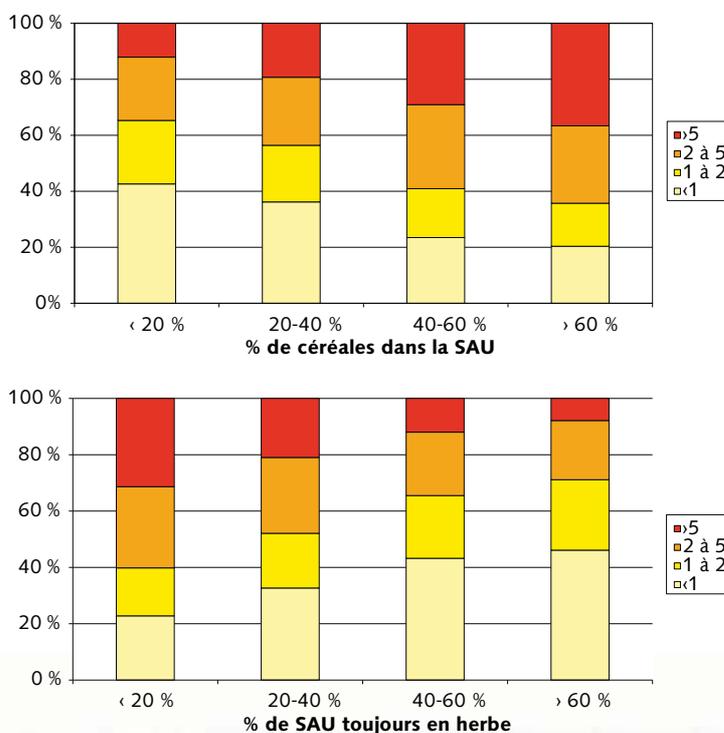


Figure 1 Pourcentage de communes appartenant à chaque classe de densité de prélèvement de lièvres (pour 100 hectares de SAU) en fonction de quelques caractéristiques agricoles.



Les trois quarts des communes limitent significativement les prélèvements

L'espèce fait l'objet de mesures de gestion spécifiques dans une grande majorité de communes. Un quota par territoire est mis en place dans 40 % des communes renseignées, 27 % d'entre elles appliquent un PMA saisonnier et 47 % limitent le nombre de jours de chasse (moins de deux jours par semaine et moins de dix jours par saison – et même moins de cinq jours le plus souvent). Au total, près des trois quarts des communes ont adopté au moins l'un de ces trois modes de limitation du prélèvement. Le taux est nettement plus important dans les communes en GIC lièvre (91 %) que dans celles qui n'y sont pas (57 %).

Il est intéressant d'examiner les différentes combinaisons de ces modes de gestion. Ainsi, les quotas par territoire (plans de chasse) sont utilisés seuls dans plus de la moitié des cas et sont rarement associés à un PMA saisonnier. La limitation du nombre de jours de chasse est également utilisée seule mais, contrairement aux quotas, elle est souvent associée à des PMA saisonniers, ces derniers étant très rarement adoptés seuls.

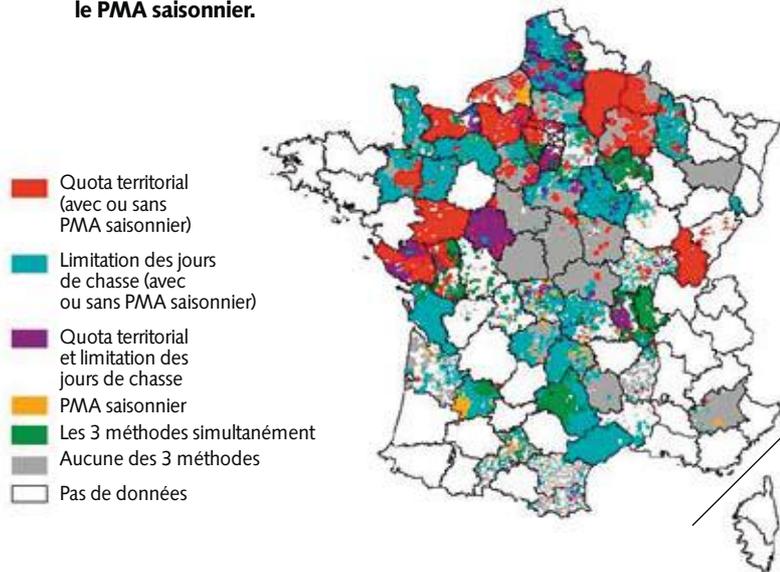
La **carte 3** présente la répartition géographique de ces principaux modes de gestion. Le type de structure cynégétique fait partie des critères qui influencent le choix du mode de gestion. Ainsi, les sociétés de chasse adoptent préférentiellement des limitations du nombre de jours de chasse et des PMA saisonniers, alors que les chasses privées mettent davantage en place des plans de chasse.

Parmi les 25 % de communes qui n'ont pas opté pour l'un des trois modes de gestion cités précédemment, un tiers pratique une ouverture retardée, une fermeture anticipée et/ou un PMA journalier – qui sont aussi des moyens de limiter le prélèvement. Sur l'ensemble des communes ayant répondu à l'enquête, 24 % ont une ouverture retardée, 3 % une fermeture anticipée et 22 % adoptent un PMA journalier.

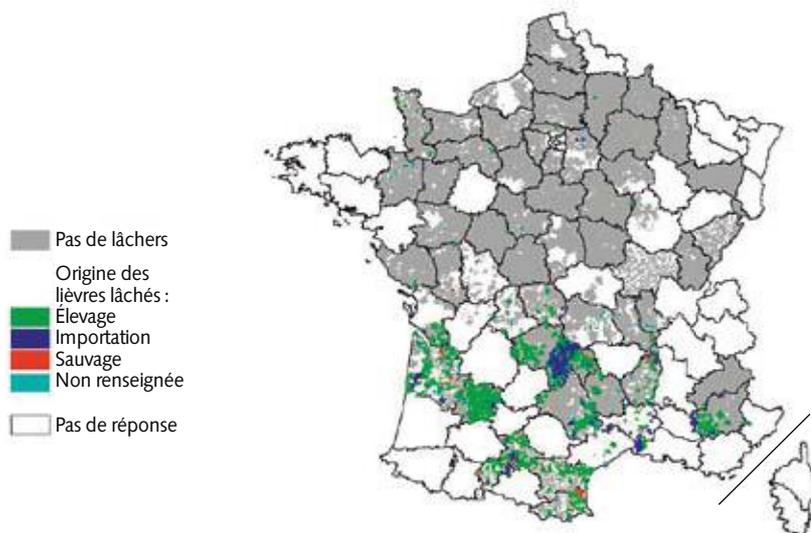
Des lâchers dans le Sud de la France

Les lâchers de lièvres ne concernent que 5 % des communes qui ont répondu à l'enquête. La plupart d'entre elles sont situées dans la moitié Sud de la France, où ils restent une pratique courante (**carte 4**). Le nombre de lièvres lâchés est en moyenne de 17 individus (inférieur à 30 dans près de 90 % des cas). Les animaux lâchés sont issus d'élevages locaux dans 79 % des cas, importés (souvent d'Europe de l'Est) dans 17 % des cas, les 4 % restants étant des lièvres sauvages (qui peuvent être issus de reprises en France ou l'étranger). Notons que la proportion de communes qui pratiquent les lâchers est plus

Carte 3 Mise en œuvre de trois méthodes principales de limitation du prélèvement : le quota territorial (ou plan de chasse), la limitation des jours de chasse et le PMA saisonnier.



Carte 4 Localisation et origine des lâchers de lièvres en 2007.



faible au sein des GIC (3 % contre 6 % dans les autres communes).

Les maladies

Enfin, un volet de l'enquête concernait les maladies du lièvre. Il n'a pas pu être réellement exploité car les réponses sur la propagation d'une épidémie et sur son intensité sont apparues très subjectives et différentes d'un département à l'autre.

Conclusion

Même si elle reste partielle, cette enquête a le mérite d'actualiser nos connaissances sur l'évolution du lièvre et sa gestion dans notre pays. Trois enseignements sont tirés :

- ① la distribution de l'espèce semble stable depuis dix ans ;
- ② ses tendances d'évolution sont parfois contrastées selon les régions ;

③ les prélèvements cynégétiques font assez fréquemment l'objet de limitations. Réalisée à titre expérimental chez les lagomorphes, elle a aussi permis d'identifier les limites de ce type de questionnaire, ce qui enrichira la réflexion pour le suivi de l'espèce au niveau national dans les années à venir. ■

Dans notre pays, le lièvre fait très souvent l'objet d'un prélèvement cynégétique limité, preuve d'une gestion suivie.

© ONCFS/SD59





Le lapin de garenne : éléments de statut et de gestion en 2007-2008

STÉPHANE MARCHANDEAU¹,
AUORE CROSNIER²

¹ ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Nantes.

² ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine – Saint-Benoist, Auffargis.

Malgré un échantillonnage qui ne permet pas de tirer de conclusions sur les variations géographiques d'abondance du lapin de garenne à l'échelle nationale (encadré), cette enquête fournit toutefois quelques enseignements intéressants sur les niveaux de prélèvements par la chasse, qui sont globalement faibles. En parallèle, le classement nuisible semble obéir à d'autres critères que l'abondance de l'espèce.

Encadré

Une analyse des données qui n'a pu être que partielle

Parmi les questions figurant sur le questionnaire, toutes n'ont malheureusement pas pu être analysées, essentiellement pour deux raisons :

- d'une part, compte tenu des caractéristiques de la distribution de l'espèce, de sa forte variabilité spatiale à l'échelle régionale (régions ou départements abritant de fortes populations) mais aussi locale (échelles inter- et intracommunales), l'échantillon constitué par les retours d'enquête ne permet pas d'analyser son abondance et sa distribution à l'échelle nationale ;
- d'autre part, pour certaines questions, le nombre de réponses incomplètes a été un obstacle à une analyse pertinente.

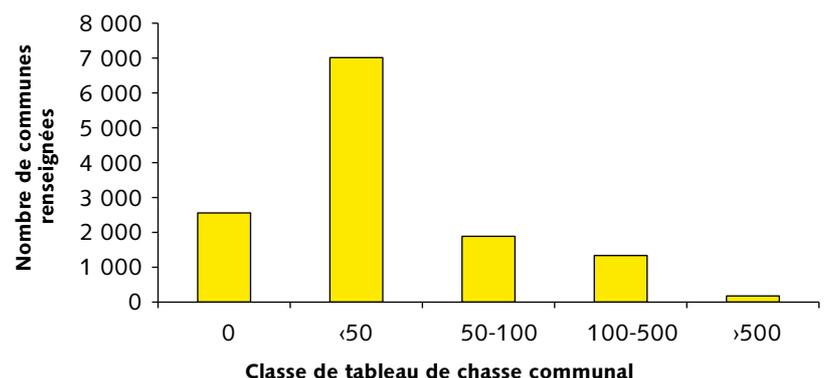


© R. Rouxel/ONCFS

Des prélèvements faibles dans l'ensemble

Le tableau de chasse a été renseigné pour 12 973 communes. Il s'est prélevé moins de 50 lapins sur 74 % des communes et de 50 à 100 sur 15 % des communes. Les prélèvements de 100 à 500 lapins concernent 10 % des communes et ceux de plus de 500 lapins seulement 1 % des communes (figure 1). Les cas de forte abondance de l'espèce, illustrés par ces prélèvements annuels de plus de 500 lapins, sont donc assez rares sur les communes documentées. Néanmoins, ces résultats traduisent bien la situation très contrastée du lapin de garenne en France : une mauvaise santé globale de l'espèce avec des populations très majoritairement de faible niveau, pouvant aller jusqu'à des situations de quasi-extinction, qui peuvent côtoyer des populations de forte taille.

Figure 1 Importance relative des tableaux de chasse en lapins en 2007-2008 sur les communes ayant fait l'objet d'un retour d'enquête.



Un statut nuisible pas toujours justifié par l'abondance de l'espèce

En 2007-2008, les communes où le lapin était classé nuisible étaient principalement situées dans le Bassin parisien (*carte 1*). À cet égard, il est intéressant de noter que le classement nuisible dépend assez peu de l'abondance de l'espèce, qui détermine pourtant le niveau des dégâts qu'elle peut occasionner (*figure 2*). En effet, ce classement est notamment prononcé dans 25 % des communes où il est prélevé moins de 50 lapins ; or il est peu probable que cela soit justifié au regard des dégâts occasionnés. Pour les communes où il se prélève plus de 50 lapins par saison, on constate également que la proportion de communes où l'espèce est nuisible évolue peu avec le tableau de chasse (*figure 2*).

Peu de gestion cynégétique

Cette enquête montre le faible investissement du monde de la chasse pour la gestion cynégétique du lapin de garenne, puisque moins de 15 % des communes renseignées déclarent pratiquer une forme de gestion. On remarque en outre que le souci de gérer l'espèce est peu lié à son abondance (*figure 3*). Rappelons que les questions posées portaient sur la gestion cynégétique au sens de la gestion des prélèvements prise dans sa définition la plus large : limitation des prélèvements, du nombre de jours de chasse, ouverture

Moins de 15 % des communes ayant répondu à l'enquête ont déclaré pratiquer une forme de gestion cynégétique de l'espèce.

© J. Letty/ONCFS

Carte 1

Répartition géographique du classement gibier (en vert) ou nuisible (en rouge) du lapin en 2007-2008.

Dans quelques départements, le classement du lapin est infracommunal ; il est classé nuisible pour protéger des zones de maraîchage, de vignobles, de plantations forestières, de dunes, de voies ferroviaires, d'autoroutes, de base aérienne, de golf, etc. Dans ces cas, il est mentionné « gibier » sur la carte.

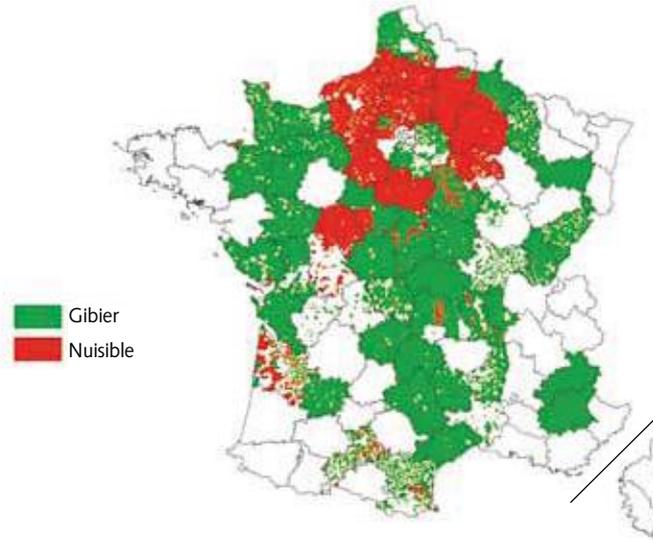
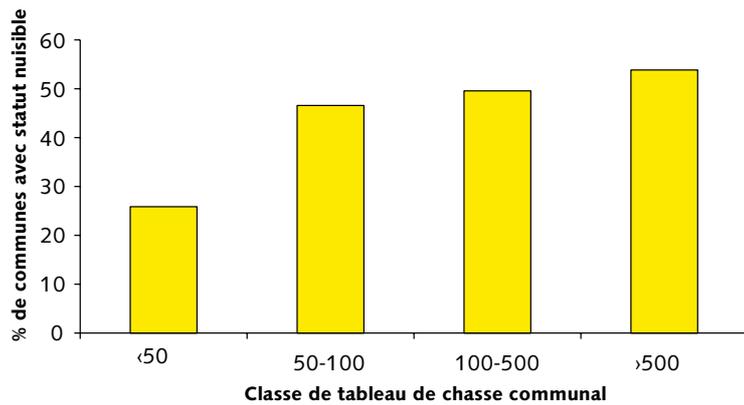


Figure 2

Proportion de communes où le lapin est classé nuisible en fonction du tableau de chasse réalisé sur la commune.



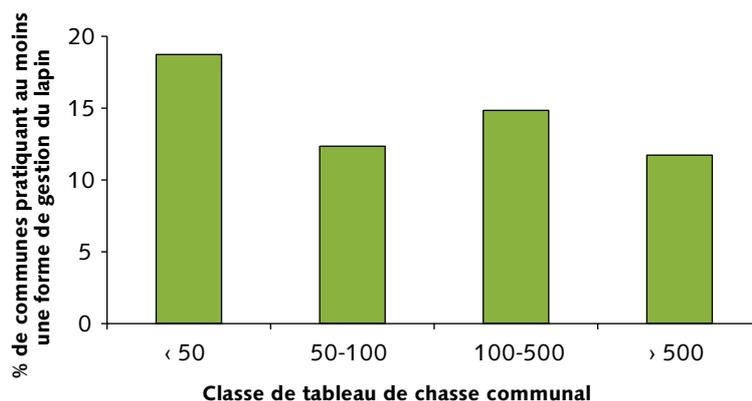
retardée ou fermeture anticipée. La mise en réserve de parties du territoire n'a pas été incluse dans les mesures de gestion du lapin car, dans la très grande majorité des cas, ce n'est pas l'objectif recherché. Aucune question ne portait sur la gestion des habitats à l'échelle communale. La mesure de gestion la plus usitée est le PMA : 70 % des communes qui pratiquent une gestion en ont mis un en place. Un quota par territoire est utilisé dans 18 % des cas, la limitation du nombre de jours de chasse par semaine ou par saison dans 15 % des cas et la réduction de la période de chasse (ouverture retardée ou fermeture anticipée) dans seulement 5 % des cas. Signalons que la chasse au lapin est fermée dans 12 % des communes pratiquant une gestion de l'espèce. Parmi les autres mesures de gestion, les lâchers ne concernent que 8 % des communes renseignées. Les lapins lâchés proviennent en proportion semblable d'élevage et de reprises de lapins sauvages.

Une situation pleine de paradoxes

Ces quelques résultats illustrent bien la place particulière qu'occupe le lapin dans la chasse française. C'est un gibier populaire mais honni par le monde agricole. Quelques cas de pullulation mobilisent la scène médiatique et ont fait resurgir l'image de fléau de l'espèce. Ils sont aussi à l'origine d'un regain de tension entre chasseurs et agriculteurs sur la place du lapin dans le paysage rural.

Cette enquête montre toutefois que ces pullulations semblent être l'exception puisque, dans l'échantillon constitué par les communes pour lesquelles le tableau de

Figure 3 Importance relative des tableaux de chasse en lapins en 2007-2008 sur les communes ayant fait l'objet d'un retour d'enquête.



chasse a été renseigné, les tableaux de plus de 500 lapins ne concernent que 1 % d'entre elles. L'importance accordée à ces cas est lourde de conséquences, puisqu'elle cache la mauvaise santé globale de l'espèce dont le tableau de chasse national est passé de 13,5 millions d'individus estimés en 1974-1975 à 6,4 millions en 1983-1984, puis à 3,2 millions en 1998-1999.

Ce fort déclin des prélèvements a justifié l'inscription du lapin de garenne sur la liste rouge de l'UICN en 2009 comme « espèce quasi menacée » en France. Ce classement signifie qu'il pourrait dans un proche avenir être classé comme « espèce vulnérable¹ », si l'état de ses populations venait encore à s'aggraver (UICN *et al*, 2009).

La focalisation sur les quelques cas de pullulation a pour autre conséquence un classement nuisible de l'espèce bien souvent injustifié au regard de son abondance.

Enfin, la cristallisation autour des risques de dégâts semble avoir conduit la plupart des gestionnaires à renoncer au développement de cette espèce, comme en témoigne la faible proportion de communes sur lesquelles une gestion est mise en place à son égard.

Cette enquête confirme donc le mauvais état de conservation global du lapin de garenne dans notre pays et suggère qu'il existe un potentiel de développement de ses populations, si on parvient à aborder sereinement sa place dans nos paysages ruraux, notamment par un classement nuisible réellement basé sur les dégâts occasionnés. ■

¹ Premier niveau de classement des espèces menacées, les deux suivants étant « en danger » puis « en danger critique d'extinction ».

La restauration du lapin de garenne est possible, à condition en premier lieu de considérer la réalité de sa situation, et en soutenant son retour par des mesures de gestion adaptées.

© R. Rouxel/ONCFS





MICHEL ALBARET¹,
SANDRINE RUETTE¹

¹ ONCFS, CNERA Prédateurs –
animaux déprédateurs – Gières.

D'après les informations reçues,
les captures de renards
par piégeage auraient doublé
par rapport à la précédente
enquête de 1997.

© H. Esclaffer/ONCFS

Enquête nationale sur les prélèvements par piégeage pour sept espèces prédatrices au cours de la saison 2007-2008

Des données collectées dans 58 % des départements

Pour ce volet de l'enquête, il s'agissait de renseigner le nombre d'individus prélevés pour les sept espèces prédatrices concernées au cours de la saison 2007-2008 (du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008) par différents modes de chasse (à tir et vénerie) ou de destruction (à tir, piégeage et tir de nuit), ainsi que le statut de ces espèces (gibier ou nuisible).

Concernant ces prélèvements, 58 formulaires complétés ont été retournés. Pour la chasse à tir, la vénerie, le tir de nuit et la destruction à tir, les données fournies sont très incomplètes et imprécises ; aussi, seules les données sur le piégeage sont présentées dans ce bilan. Pour cinq départements, aucune donnée sur les prélèvements par piégeage n'a été fournie pour la saison 2007-2008 ; les analyses qui suivent porteront donc sur 53 départements (**cartes 1**), soit 58 % des départements de France métropolitaine.

En 1997, l'ONCFS avait réalisé une enquête nationale sur les prélèvements par piégeage (saison 1996-1997) auprès des DDAAF, et près de 87 départements avaient

Dans le cadre de l'enquête nationale sur le statut communal du petit gibier sédentaire de plaine en 2007-2008, des informations sur les prélèvements de certaines espèces prédatrices ont été demandées au niveau départemental.

Différentes espèces de petits carnivores et de corvidés susceptibles d'être classés nuisibles étaient concernées : le renard, la fouine, la martre, le putois, la belette, la corneille noire et la pie bavarde.

Cet article livre les résultats de ce volet de l'enquête.

alors fourni des renseignements sur les espèces susceptibles d'être classées nuisibles (Ruette *et al.*, 1999). Les sources d'informations sont semblables entre l'enquête de 1997 et la présente, puisqu'elles reposent sur les bilans que les piégeurs agréés doivent renvoyer annuellement à la DDT. Des comparaisons sont donc possibles pour les départements ayant renseigné les deux saisons.

Le classement de ces espèces est resté stable depuis 1997, sauf pour la belette...

Sur les 53 départements retenus, le renard a été classé nuisible durant la saison

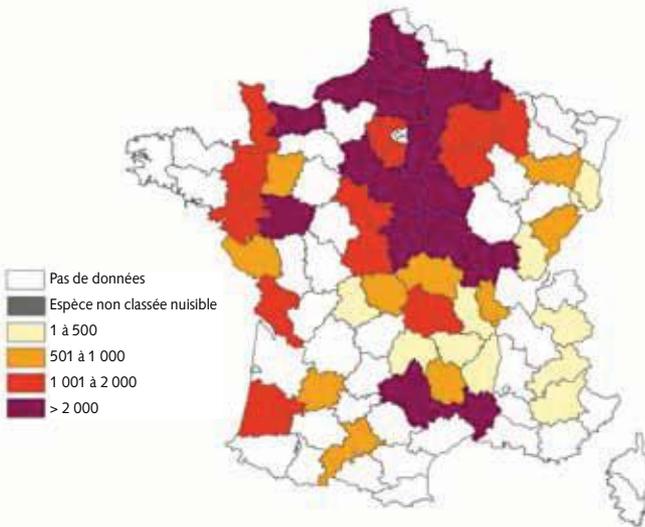
2007-2008 dans tous, tandis que la pie bavarde, la fouine et la corneille noire l'ont été dans plus de 90 % d'entre eux (**tableau 1**). Pour cette même saison, la martre et le putois étaient classés nuisibles dans près de 55 % des départements ayant répondu, alors que la belette l'était dans moins de 30 %.

Il apparaît que le classement des espèces a très peu évolué (**tableau 2**) dans les 51 départements où l'information était disponible lors des deux enquêtes, sauf pour la belette puisque le nombre de départements où elle était classée nuisible passe de 39 en 1996-1997 à 14 pour la saison 2007-2008 (soit une baisse de près de 65 %). Le retrait temporaire, en 2002, de la belette et de la

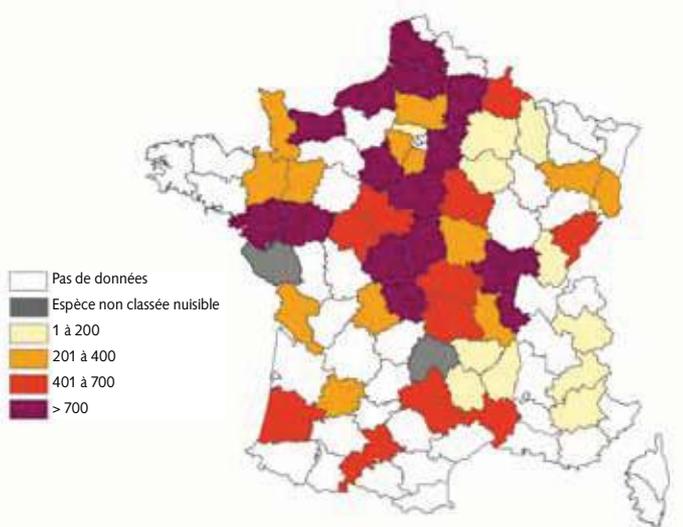
Cartes 1

Répartition géographique des prélèvements déclarés par piégeage au cours de la saison 2007-2008 pour le renard, la fouine, le putois, la belette, la martre, la corneille noire et la pie bavarde.

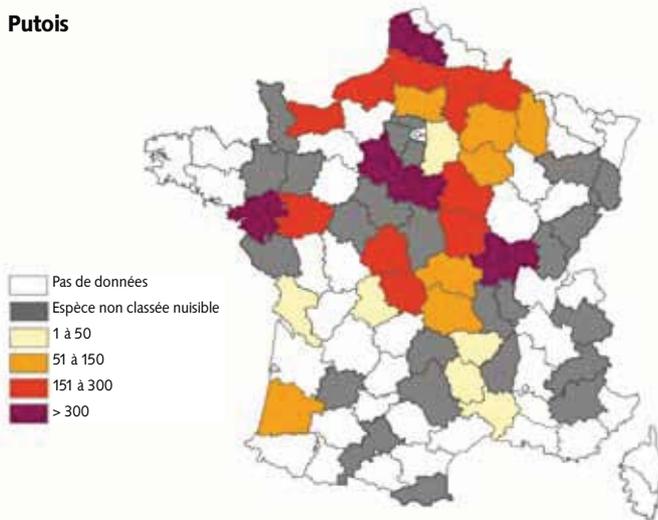
Renard



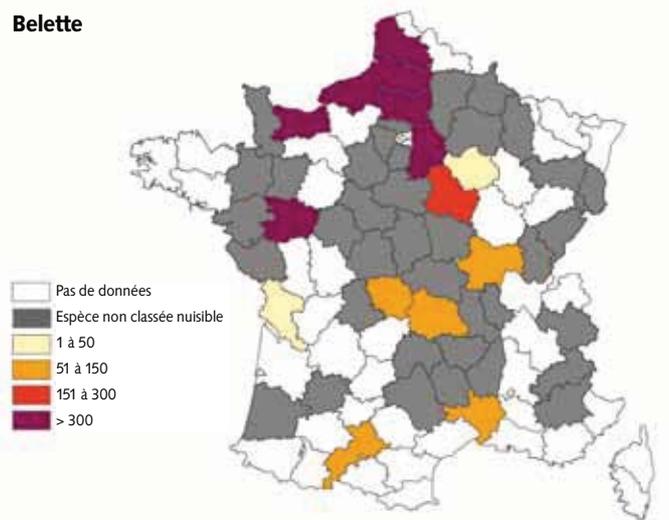
Fouine



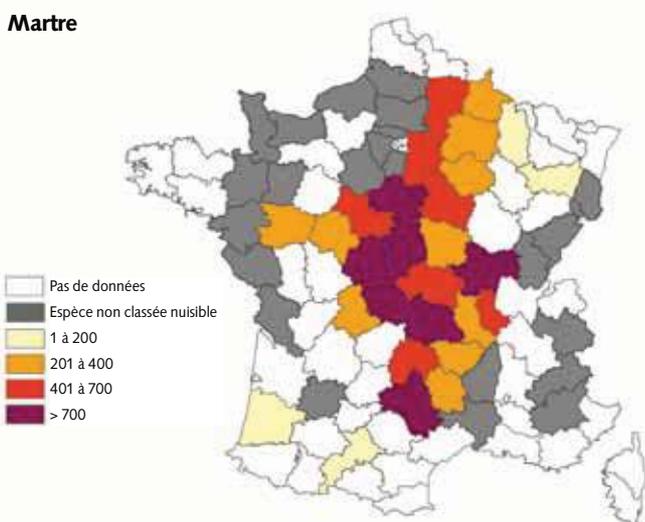
Putois



Belette



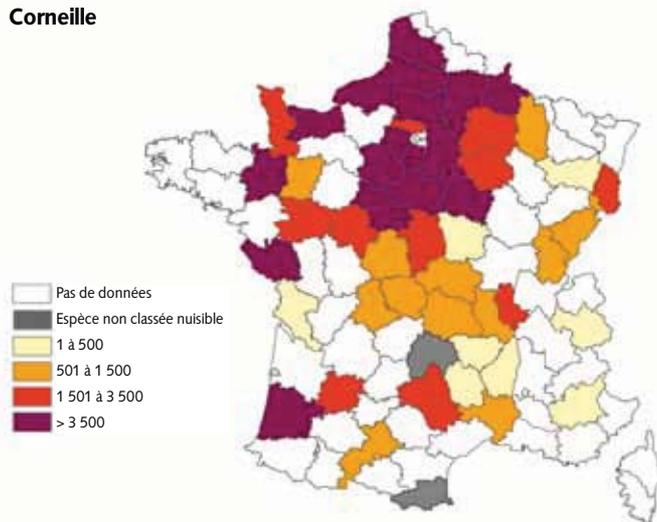
Martre



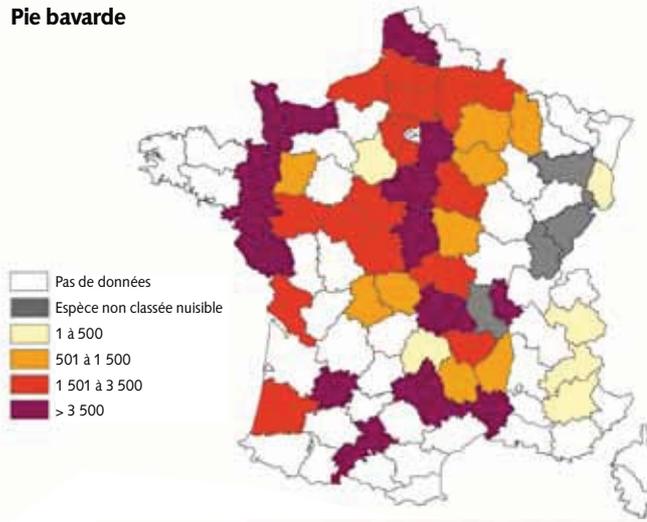
© A. Laurent/ONCFS

Les captures de tous les corvidés et mustélidés piégeables paraissent avoir fortement augmenté, à l'exception notable de la belette (ci-dessus martre et page suivante pie).

Corneille



Pie bavarde



martre de la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles (arrêtés du 21 mars et du 21 novembre 2002), ne peut expliquer à lui seul cette baisse puisqu'aucune variation n'est observée pour la martre.

Les prélèvements déclarés par piégeage sont très variables dans l'espace et dans le temps

Les données prises en compte pour calculer les prélèvements moyens ne concernent que les départements où l'espèce était classée nuisible lors de la saison 2007-2008 (tableau 1). Les prélèvements

les plus importants concernent la corneille noire et la pie bavarde, avec respectivement 2 934 et 2 820 individus prélevés en moyenne par département. Parmi les carnivores, le renard est l'espèce la plus prélevée par piégeage, avec en moyenne 1 900 individus ($\pm 1 724$) par département. Cependant, il existe des écarts importants d'un département à l'autre (cartes 1) : environ 150 renards piégés dans le Cantal ou la Haute-Loire, mais plus de 6 700 dans l'Aisne. Pour la belette, les écarts sont tels d'un département à l'autre qu'il est difficile d'utiliser la moyenne des prélèvements : 11 133 belettes sont déclarées prélevées dans le Pas-de-Calais, seulement 40 dans l'Aude...



© R. Rouxel/ONCFS

Tableau 1 Classement nuisible (nombre de départements) et prélèvement moyen par piégeage pour chaque espèce concernée en 2007-2008.

	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corneille noire	Pie bavarde
Nombre de départements ayant classé nuisible l'espèce	53 (100 %)	51 (96 %)	28 (53 %)	28 (53 %)	15 (28 %)	52 (98 %)	48 (91 %)
Prélèvement moyen par piégeage par département	1 900	596	534	271	1 139	2 934	2 820
Ecart-type (n°)	$\pm 1 724$ (52)	± 564 (51)	± 405 (28)	± 381 (28)	$\pm 2 813$ (15)	$\pm 2 992$ (49)	$\pm 2 143$ (47)

n° : nombre de départements ayant indiqué le nombre de prélèvements réalisés par piégeage.

Tableau 2 Évolution du classement nuisible (nombre de départements) et des prélèvements par piégeage pour chaque espèce concernée entre les enquêtes 1996-1997 et 2007-2008.

	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corneille noire	Pie bavarde
Nombre de départements ayant classé nuisible l'espèce							
1996-1997	51	48	29	31	39	51	49
2007-2008	51	49	28	27	14	50	46
Nombre total de prélèvements déclarés par piégeage							
1996-1997	49 366	22 658	7 893	5 937	35 307	45 359	74 390
2007-2008	98 813	30 443	14 938	7 599	17 048	142 339	132 555
n°	52	53	52	52	52	49	52
Variation	100 %	34 %	89 %	28 %	-52 %	214 %	78 %

n° : nombre de départements retenus et pour lesquels des données ont été fournies pour les deux enquêtes.

Une forte progression apparente des captures...

Dans les départements ayant répondu aux deux enquêtes, une très forte progression des prélèvements déclarés par piégeage est observée (**tableau 2**), excepté pour la belette. Ainsi, le nombre d'individus prélevés par piégeage a augmenté de près de 30 % pour la fouine et le putois. Les prélèvements déclarés ont presque doublé pour la pie et la martre, et surtout pour le renard. Ils ont même triplé pour la corneille noire entre les deux périodes.

Ces variations, parfois très importantes, sont délicates à interpréter, mais s'expliquent en partie par l'évolution de la réglementation sur le piégeage. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les piégeurs doivent être agréés et retourner un bilan annuel de leurs captures, alors que précédemment les piégeurs n'utilisant que des boîtes-pièges (catégorie 1) n'étaient pas tenus de le faire.

sauf pour la belette

A contrario, les prélèvements ont baissé de moitié pour la belette, parallèlement à la baisse du nombre de départements ayant classé l'espèce « nuisible ». Ainsi, dans certains départements où s'effectuaient de très forts prélèvements sur cette espèce en 1996-1997, une baisse importante est à noter : par exemple, les prélèvements en Seine-Maritime et dans l'Oise sont passés respectivement de 4 251 et 2 149 belettes piégées en 1996-1997 à 1 146 et 533 individus capturés en 2007-2008, soit près de quatre fois moins. Soulignons aussi que cette espèce subit naturellement de grandes fluctuations pluriannuelles d'effectifs (selon un rythme de deux à quatre ans – Delattre, 1987), ce qui peut expliquer en partie les variations observées.

La belette est la seule espèce pour laquelle les captures déclarées sont en diminution. Elles ont chuté de moitié depuis 1997, parallèlement à la baisse du nombre des départements qui la classent nuisible.

© S. Mutch/Fotolia

Un accroissement des populations de prédateurs et/ou de l'activité de piégeage ?

Lors de ces deux enquêtes, il était également demandé de préciser le nombre de bilans de piégeage renvoyés annuellement à la DDT. Pour les 49 départements ayant fourni cette information, il est intéressant de constater que le nombre de bilans annuels retournés a considérablement augmenté : 25 502 en 2007-2008 contre 16 009 en 1996-1997, soit près de 60 % en plus. Quand on connaît l'importance que revêt l'utilisation des cages-pièges pour la capture des mustélidés et surtout des corvidés, on peut légitimement penser que cet accroissement du nombre de bilans renvoyés est en grande partie responsable de l'augmentation du nombre de captures déclarées par piégeage entre les deux enquêtes.

Mais ce n'est pas la seule explication possible. L'exemple, parmi d'autres, de la corneille noire dans l'Oise le montre : le nombre de captures déclarées a triplé entre 1996-1997 et 2007-2008 (2 053 contre 6 245), alors que le nombre de bilans de piégeage retournés à la DDT est passé dans le même temps de 470 à 386.

Un accroissement des populations – fréquemment évoqué dans le cas du renard notamment – et/ou un « accroissement » de l'activité de piégeage restent des hypothèses fortes, mais impossibles à confirmer sur la seule base de l'évolution de ces données de piégeage.

Conclusion

Les prélèvements déclarés par piégeage ont sensiblement augmenté depuis 1996-1997 dans les 53 départements ayant répondu à cette enquête, sauf pour la belette qui connaît également une nette diminution du nombre de départements l'ayant classée nuisible. Cependant, pour des problèmes de représentativité, il n'est pas possible d'extrapoler tout ou partie des résultats de cette enquête à l'ensemble du territoire national. Cette évolution s'explique en partie par le changement de la réglementation intervenu le 1^{er} juillet 2007, si bien qu'on ne peut pas conclure à une augmentation de l'activité de piégeage ou à un accroissement des populations de ces espèces à partir de ces seules données.

Une enquête auprès des services chargés de la chasse dans les DDT, comme en 1997, permettrait d'avoir une idée plus exhaustive de l'importance que représentent les prélèvements effectués en France par les modes de régulation qui sont « encadrés » par les services de l'État (piégeage, destruction à tir et tir de nuit). Pour avoir une estimation des prélèvements totaux réalisés, il conviendrait d'estimer aussi ceux réalisés à la chasse, qui sont probablement les plus importants sur certaines espèces telles que le renard (Stahl & Ruetten, 2000) ; mais également les plus difficiles à obtenir. ■





REMERCIEMENTS

Cette enquête a été conçue et gérée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et a reçu l'aval de la Fédération nationale des chasseurs (FNC). Elle a été adressée en parallèle aux services techniques des fédérations départementales des chasseurs (FDC) et aux délégations interrégionales de l'ONCFS.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé au retour d'enquête, personnels des FDC et des services départementaux de l'ONCFS, ainsi que l'ensemble des responsables cynégétiques participants. Nous remercions également G. Mettaye (FDC 41), L. Sautereau (FDC 60) et B. Baudoux (FDC 10), qui ont évalué la faisabilité de l'enquête préalablement à son envoi. Merci également à D. Marc qui a facilité la gestion administrative interne de la mise en place de cette enquête.

La présence de la perdrix grise dans les Pyrénées a été complétée avec les données de l'enquête 2010 de l'Observatoire des galliformes de montagne (OGM – voir *Faune sauvage* n° 290, pp. XV-XVI). Nous remercions à cet égard C. Novoa, Y. Magnani et N. Buffet (ONCFS) pour leur contribution.

Nous remercions également D. Roux (ONCFS) et tous les participants du réseau « Oiseaux de passage » pour les données complémentaires sur la perdrix rouge et le faisain commun.

Les formulaires d'enquête ont été conçus par E. Bro, J.-S. Guitton, S. Marchandeaudeau, P. Mayot, R. Péroux, F. Ponce-Boutin et F. Reitz (ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine).

La saisie des données a été assurée par E. Chaabouni et P. Ponton (vacataires à l'ONCFS en 2009), ainsi que F. Depasse, C. Verger, F. Millot et E. Bro (ONCFS).

F. Dej (ONCFS) a créé la base de données et assuré sa gestion informatique. P. Landry (ONCFS) a réalisé les cartes et géré la page internet d'information.

La coordination du travail a été assurée par E. Bro (ONCFS). ■

Bibliographie

- Agreste 2001. Carte de la France agricole. Recensement Général Agricole 2000. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- Birkan, M. & Jacob, M. 1988. *La perdrix grise*. Hatier, France. 284 p.
- Bro, E., Meynier, F., Sautereau, L. & Reitz, F. 2008. Peut-on prédire les densités de perdrix grise dans les plaines de grande culture ? *Faune sauvage* 282 : 26-34.
- Delattre, P. 1987. La belette (*Mustela nivalis*, Linnaeus, 1766) et l'Hermine (*Mustela erminea*, Linnaeus, 1758). Encyclopédie des Carnivores de France, SFPEM, Nort/Erdre. 73 p.
- Dhermain, F. (2009). Perdrix grise. Pp 70-71 dans Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Flitty A., B. Kabouche, Y. Kayser & G. Oliosio) LPO PACA. Delachaux Niestlé – LPO PACA eds. Paris. 544pp.
- FNC-ONCFS 2008. Tout le gibier de France. Répartition géographique, populations et tendance d'évolution à long terme. Atlas de la biodiversité de la faune sauvage – les 90 espèces chassables. Hachette, Paris, 503 p.
- Guitton, J.-S. & Bray, Y. 2005. Evolution d'une petite population de perdrix grise : capacité de colonisation et risque d'extinction. *Faune sauvage* 266 : 4-11.
- Hargues, R. & Arnauduc, J.-P. 2007. Modes de gestion cynégétique, état des lieux. *Saint-Hubert* mai-juin 2007 : 70-74.
- Jakob, C., Ponce-Boutin, F., Besnard, A. & Eraud, C. 2010. On the efficiency of using song playback during call count surveys of Red-legged partridges (*Alectoris rufa*). *European Journal of Wildlife Research* 56 : 907-913.
- Jakob, C., Ponce-Boutin, F., Eraud, C. & Besnard, A. 2011 – *Improving a long-term survey in french red-legged partridges through recent occupancy models and playback use*. XXXth IUGB Congress (IUGB) and Perdix XIII, 5th-9th September 2011, Barcelone :100.
- Jiguet, F. 2010. Les résultats par espèce du programme STOC de 1989 à 2009. Available at http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/spip.php?page=stoc_web.
- Mangin, E. 2009. Situation de la perdrix grise en Eure-et-Loir. L'ancien bastion souffre... *Faune sauvage* 286 : 37-40.
- Mayot, P. 2005. Situation du faisain commun dans la moitié nord de la France : des progrès remarquables. *Faune sauvage* 264 : 11-18.
- Mayot, P., Brun, J.C. & Marchandeaudeau, S. 1989. Enquête nationale sur la situation du faisain commun en France. *Bulletin mensuel ONC* 132 : 7-11.
- Mérieau, A. & Bro, E. 2009. Gestion de la perdrix grise dans les Ardennes : 25 ans d'efforts, des densités record. *Faune sauvage* 283 : 44-50.
- ONCFS-UNFDC 2000. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999. *Faune sauvage* 251 : 216 pp.
- OGM, 2011. Evolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France. Décennie 2000-2009. *Faune sauvage* 290 : I-XVI.
- Péroux, R. & Michaud, G. 2009. Gérer la perdrix grise en région d'élevage de moyenne montagne. Les actions menées par le GIC de la Planèze de Saint-Flour, en Auvergne. *Faune sauvage* 286 : 29.
- Péroux, R. 2010. La perdrix grise. Pp 59-64 dans Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne. Delachaux & Niestlé – LPO, Paris, 575 pp.
- Ponce-Boutin, F. coord. 2003 à 2011. La Perdrix rouge en région méditerranéenne. *Bulletins annuels téléchargeables* à : <http://www.oncfs.gouv.fr/Galliformes-ru230Perdrix-rouge-en-region-mediterraneenne-Lettre-reseau-ar514>
- Ponce-Boutin, F., Brun, J.-C. & Ricci, J.-C. 2006a. La Perdrix rouge et sa chasse en région méditerranéenne française : résultats d'une enquête. *Faune sauvage* 274 : 40-47.
- Ponce-Boutin, F., Brun, J.-C., Mathon J.-F. & Ricci J.-C. 2006b. Propositions pour une gestion durable des populations de perdrix rouges. Quelle place pour les lâchers ? *Faune sauvage* 274 : 48-55.
- Reitz, F. 2003. Le statut communal de la perdrix grise et de la perdrix rouge en France : résultats d'une enquête. *Faune sauvage* 258 : 25-33.
- Reitz F. & Mayot P. (2009). Le Réseau « Perdrix-Faisans ». La situation des perdrix et faisans en 2008 dans le Centre-Nord de la France. *Faune sauvage*, 283: 63-65.
- Reitz, F. 2011. Situation de la perdrix grise dans le Centre-Nord de la France en 2010. *Bulletin de liaison du réseau Perdrix-Faisan ONCFS/FNC/FDC* n° 19 : 2-9. téléchargeable à : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-Perdrix-Faisans-download99/Lettres-du-reseau-Perdrix-Faisans-type245>
- Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. eds 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorité. Populations, tendances, menaces et conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris.
- Roux, D., Eraud, C., Lormée, H., Landry, Ph., Dej, F. & Boutin, J.-M. 2011. Suivi des populations nicheuses (1996-2011) et hivernantes (2000-2011). Réseau national d'observation « Oiseaux de passage ». Rapport interne ONCFS-FNC-FDC, octobre 2011, 24p.
- Ruelle, S., Albaret, M., Stahl, P. & Migot, P. 1999. Piégeage des espèces classées nuisibles. Résultats d'une enquête nationale sur les prélèvements. *Bulletin Mensuel ONC* 241 : 4-11.
- Schonstein, O. 2009. La Lorraine et la perdrix grise. *Faune sauvage* 286 : 41-44.
- Smith, R. K., Vaughan Jennings, N. & Harris, S. 2005. A quantitative analysis of the abundance and demography of European hares *Lepus europaeus* in relation to habitat type, intensity of agriculture and climate. *Mammal Review* 35 : 1-24.
- Stahl, P. & Ruelle, S. 2000. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, saison 1998-1999. Le renard, les mustélidés et les corvidés. *Faune sauvage* 251 : 184-193.
- Tupigny, B. 1996. Production et commercialisation des gibiers. Tome 1, gibiers à plumes : faisain, perdrix, canard colvert. *Institut Technique d'Aviculture*, Paris, 119p + annexes.
- UICN-France, MNHN, SFPEM & ONCFS 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. 11 pp.
- Vincent-Martin, N. 2012. Bilan du programme STOC-EPS en région PACA : tendances, statuts des espèces et les indicateurs de biodiversité pour la période 2001 – 2011. Rapport CEN PACA.